



Liberté - Égalité - Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DU NORD

Préfecture du Nord

Direction de la Coordination
des Politiques Interministérielles

Bureau des installations classées
pour la protection de l'environnement

Réf.:DCPI-BICPE - MM

ARRÊTÉ D'ENQUÊTE PUBLIQUE

**sur la demande présentée par la SARL SIG
WATTRELOS en vue d'obtenir l'autorisation d'exploiter
un entrepôt logistique de 6 cellules de stockage sur la
commune de WATTRELOS**

Le Préfet de la région Hauts-de-France
Préfet du Nord
Officier de la Légion d'Honneur
Commandeur de l'ordre national du Mérite

Vu le Code de l'Environnement, et notamment ses articles L123-3 à L123-18, L181-10, L512-1, R123-3 à R123-27 et R181-36 à R181-38 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 30 mars 2018 portant délégation de signature à Monsieur Benoît READY, directeur de la coordination des politiques interministérielles à la préfecture du Nord, ainsi qu'à l'ensemble des personnes placées sous son autorité ;

Vu la demande présentée le 5 avril 2018 et complétée le 5 juillet 2018 et le 12 juillet 2018 par la SARL SIG WATTRELOS dont le siège social est 35 allée Lavoisier Technoparc des Prés 59650 VILLENEUVE D'ASCQ, en vue d'obtenir l'autorisation au titre des ICPE d'exploiter un entrepôt logistique sur le territoire de la commune de WATTRELOS ;

Vu les études d'impact et de dangers et les pièces du dossier produit à l'appui de cette demande ;

Vu le rapport en date du 21 septembre 2018 de l'inspecteur des installations classées pour la protection de l'environnement portant avis sur l'aspect complet et régulier du dossier de demande d'autorisation d'exploiter susvisé ;

Vu l'avis du Conseil National de la Protection de la Nature en date du 3 septembre 2018 ;

Vu l'avis tacite de la mission régionale d'autorité environnementale des Hauts-de-France en date du 20 septembre 2018 ;

Vu la décision en date du 8 octobre 2018 du président du tribunal administratif de Lille désignant, en qualité de commissaire-enquêteur, Monsieur Michel SUAREZ, Directeur Général d'établissements spécialisés retraité ;

Considérant que les conditions pour la tenue d'une enquête publique sont réunies ;

Sur proposition de la secrétaire générale de la préfecture du Nord ;

ARRÊTE

CHAPITRE 1 : OBJET DE L'ENQUÊTE

Article 1.1. - La demande présentée par la SARL SIG WATTRELOS - siège social : 35 allée Lavoisier Technoparc des Prés, 59650 VILLENEUVE D'ASCQ - en vue d'obtenir l'autorisation au titre des ICPE d'exploiter un entrepôt logistique de 6 cellules de stockage à WATTRELOS, Rue de la Martinoire comprenant les activités principales suivantes soumises à autorisation au titre des rubriques de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement :

1510 Stockage de matières ou produits combustibles (...) dans des entrepôts couverts,

1530 Dépôt de papiers, cartons ou matériaux combustibles analogues,

1532 Stockage de bois ou matériaux combustibles analogues,

2662 Stockage de polymères,

2663-1 Stockage de pneumatiques et produits dont 50 % au moins de la masse totale unitaire est composée de polymères, à l'état alvéolaire ou expansé,

ainsi que diverses activités soumises à enregistrement ou à déclaration au titre des rubriques ICPE **2663-2** et **2925**,

sera soumise à l'enquête publique prévue par les dispositions du Code de l'Environnement.

CHAPITRE 2 : MESURES DE PUBLICITÉ

Article 2.1 – Accès au dossier

Un exemplaire du dossier contenant l'étude d'impact et l'étude de dangers, une note de présentation non technique, ainsi que l'avis tacite de l'autorité environnementale et l'avis du Conseil National de la Protection de la Nature sur le projet, sera déposé pendant un mois **du 6 novembre 2018 au 6 décembre 2018 inclus** en mairie de WATTRELOS où toute personne intéressée pourra en prendre connaissance pendant les heures d'ouverture de la mairie.

Pendant toute la durée de l'enquête, une version numérique du dossier sera accessible sur le site internet des services de l'État dans le Nord (www.nord.gouv.fr - consultations et enquêtes publiques - installations classées pour la protection de l'environnement – Autres ICPE : agricoles, industrielles, etc – Autorisations).

Un poste informatique sera également à la disposition du public afin qu'il puisse consulter le dossier dématérialisé d'enquête aux heures d'ouverture de la préfecture du Nord – 12 rue Jean Sans Peur – LILLE.

Toute personne peut par ailleurs, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès du préfet du Nord, dès la publication du présent arrêté.

Enfin, des informations peuvent être demandées auprès de : Rémi CALESSE au 03 28 36 95 24 ou à l'adresse électronique suivante : rcalesse@pream.fr, ou auprès de Olivier DESOUTTER au 03 20 10 64 60 ou à l'adresse électronique suivante : odesoutter@log.fr.

Article 2.2 – Avis au public

Quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête et durant celle-ci, un avis au public, établi aux frais du demandeur, sera affiché en mairies, par les soins des maires, dans les communes de ROUBAIX, TOURCOING et WATTRELOS dont une partie du territoire est située à moins de 2 kilomètres des limites de l'exploitation envisagée.

L'accomplissement de cet affichage sera certifié par les maires des communes précitées.

En outre, l'avis sera affiché sur des panneaux par le demandeur sur chacune des voies d'accès aux terrains objet de la demande d'exploitation ou, s'il y a lieu, des voies publiques.

Par ailleurs, l'enquête publique sera annoncée au moins quinze jours avant son ouverture et rappelée dans les huit premiers jours de sa tenue, par les soins du préfet du département du Nord, et aux frais du demandeur, dans deux journaux locaux ou régionaux diffusés dans tout le département.

CHAPITRE 3 : DÉROULEMENT DE L'ENQUÊTE

Article 3.1. - Monsieur Michel SUAREZ, Directeur Général d'établissements spécialisés, retraité, en sa qualité de commissaire-enquêteur se tiendra à la disposition du public, au lieu de consultation du dossier, **en mairie de WATTRELOS, le mardi 6 novembre 2018 de 9 heures à 12 heures, le mardi 13 novembre 2018 de 10 heures à 17 heures, le samedi 24 novembre 2018 de 9 heures à 12 heures et le jeudi 6 décembre 2018 de 14 heures à 17 heures.**

Article 3.2. - Les observations écrites ou orales seront consignées dans le registre ouvert en mairie de WATTRELOS. Des observations peuvent également être transmises :

- par voie électronique à l'adresse suivante : pref-installations-classees@nord.gouv.fr,
- de façon orale au commissaire-enquêteur durant ses permanences,
- par voie postale : à la préfecture du Nord – Bureau des ICPE – 12 rue Jean Sans Peur – CS 20003 - 59039 LILLE CEDEX, ou en mairie de WATTRELOS : Place Jean Delvainquière, 59150 WATTRELOS – à l'attention de Monsieur le commissaire-enquêteur.

Le commissaire enquêteur peut décider de la prolongation de l'enquête, qui doit alors être notifiée au préfet au plus tard huit jours avant la fin de l'enquête et portée à la connaissance du public au plus tard à la date initiale de fin d'enquête.

CHAPITRE 4 : CLÔTURE DE L'ENQUÊTE

Après clôture de l'enquête le 6 décembre 2018, le commissaire-enquêteur rencontrera, dans la huitaine, le demandeur et lui communiquera les observations écrites ou orales consignées dans le procès verbal, en l'invitant à produire dans un délai maximum de 15 jours ses observations éventuelles.

Dans un délai de 30 jours à compter de la date de clôture de l'enquête, le commissaire enquêteur enverra au préfet le dossier de l'enquête comprenant le registre accompagné des observations ainsi que son rapport et ses conclusions motivées. Ce délai pourra être reporté sur la demande argumentée du commissaire enquêteur et après avis de l'exploitant. Il transmet simultanément une copie du rapport et des conclusions motivées au Président du Tribunal Administratif.

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront mis à la disposition du public sur le site internet de la préfecture du Nord ainsi que dans la mairie soumise à enquête publique pendant une durée d'un an après la publication de l'arrêté d'autorisation ou de refus d'exploitation.

A l'issue de cette phase d'enquête, le préfet du Nord prendra une décision d'autorisation ou de refus d'exploitation.

Les conseils municipaux de ROUBAIX, TOURCOING et WATTRELOS et le conseil échevinal de MOUSCRON (Belgique) pourront formuler leur avis sur la demande d'autorisation dès l'ouverture de l'enquête.

Ces avis ne pourront toutefois être pris en considération que s'ils sont exprimés au plus tard dans les quinze jours suivant la clôture du registre d'enquête.

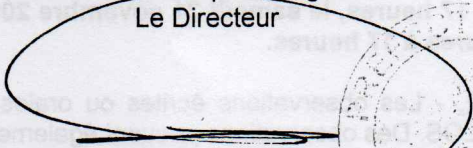
CHAPITRE 5 : NOTIFICATIONS

La secrétaire générale de la préfecture du Nord est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'exploitant et dont copie sera adressée :

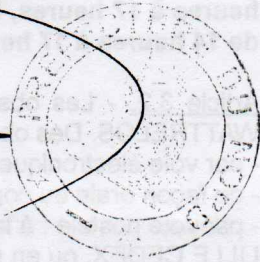
- aux maires de WATTRELOS, ROUBAIX et TOURCOING ;
- au bourgmestre de MOUSCRON ;
- à Michel SUAREZ, commissaire-enquêteur ;
- au directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement chargé du service d'inspection des installations classées pour la protection de l'environnement.

Fait à Lille, le 12 OCT. 2018

Pour le Préfet et par délégation
Le Directeur



Benoit READY





Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU NORD

Bureau des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement

Commune de WATTRELOS

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

SARL SIG WATTRELOS - siège social : 35 allée Lavoisier, Technoparc des Prés, 59650 VILLENEUVE D'ASCQ
posé un dossier en vue d'obtenir l'autorisation d'exploiter un entrepôt logistique de 6 cellules de stockage
WATTRELOS, Rue de la Martinoire, comprenant les activités principales suivantes soumises à autorisation au titre
tiques de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement :

0 Stockage de matières ou produits combustibles (...) dans des entrepôts couverts,

0 Dépôt de papiers, cartons ou matériaux combustibles analogues,

2 Stockage de bois ou matériaux combustibles analogues,

2 Stockage de polymères,

3-1 Stockage de pneumatiques et produits composés de polymères, à l'état alvéolaire ou expansé,

à que diverses activités soumises à enregistrement ou à déclaration au titre des rubriques ICPE **2663-2** et **2925**.

La demande sera soumise à enquête publique en mairie de **WATTRELOS du 6 novembre 2018 au 6 décembre**

2018 inclus, où le public pourra prendre connaissance du dossier (comprenant notamment les études d'impact et

l'avis tacite de l'autorité environnementale et l'avis du Conseil National de la Protection de la Nature émis s

et), tous les jours ouvrables aux heures d'ouverture de la mairie, et formuler ses observations sur le reg

quête ouvert à cet effet. Celles-ci pourront également être faites :

soit par voie électronique à l'adresse suivante : pref-installations-classees@nord.gouv.fr ou au commissaire-enqu

ant ses permanences en mairie de WATTRELOS,

soit par voie postale : à la préfecture du Nord – Bureau des ICPE – 12 rue Jean Sans Peur – CS 20003 – 59039 LI

DEX, ou en mairie de WATTRELOS : Place Jean Delvainquièrre, 59150 WATTRELOS – à l'attention de Monsie

commissaire-enquêteur.

Monsieur Michel SUAREZ, Directeur Général d'établissements spécialisés, retraité, en qualité de commiss

enquêteur, se tiendra à la disposition du public en mairie de **WATTRELOS**, au lieu de consultation du dossier, **le ma**

endredi 9 novembre 2018 de 9 heures à 12 heures, le mardi 13 novembre 2018 de 14 heures à 17 heures, le samedi

14 novembre 2018 de 9 heures à 12 heures et le jeudi 6 décembre 2018 de 14 heures à 17 heures.

Le dossier d'enquête publique papier sera également disponible à la préfecture du Nord pendant toute la duré

de la quête. Une version numérique de ce dossier sera disponible sur le site internet des services de l'État dans le

site www.nord.gouv.fr - consultations et enquêtes publiques - installations classées pour la protection de l'environnem

(rubriques ICPE : agricoles, industrielles, etc – Autorisations).

Le poste informatique sera à la disposition du public pour consulter le dossier dématérialisé d'enquête aux he

ures d'ouverture de la préfecture du Nord – 12 rue Jean Sans Peur – LILLE.

Des informations sur le projet peuvent être demandées auprès de Rémi CALESSE au 03 28 36 95 24 ou par e

mail : calesse@pream.fr, ou auprès d'Olivier DESOUTTER au 03 20 10 64 65 ou par e-mail : odesoutter@log.fr.

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire-enquêteur seront mis à la disposition du public sur le site int

ernet des services de l'État dans le Nord ainsi qu'en préfecture du Nord et en mairie de WATTRELOS pendant une duré

de deux semaines à compter de la clôture de l'enquête.

À l'issue de cette phase d'enquête, le préfet de département prendra une décision d'autorisation ou de r

égulation de l'exploitation au titre des ICPE.

DECISION DU

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE LILLE

08/10/2018

N° E18000151 /59

LE PRÉSIDENT DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF

Décision désignation commissaire

Vu enregistrée le 01/10/2018, la lettre par laquelle le Préfet du Nord demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet la demande d'autorisation d'exploiter un entrepôt logistique de 6 cellules de stockage sur la commune de Wattrelos rue de la Martinoire, par la Sté SIG Wattrelos ;

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L. 123-1 et suivants ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2018 ;

DECIDE

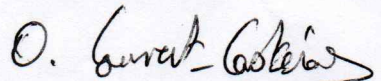
ARTICLE 1 : Monsieur Michel SUAREZ, Directeur Général d'établissements spécialisés, retraité, est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 2 : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

ARTICLE 3 : La présente décision sera notifiée au Préfet du Nord, à la Sté SIG Wattrelos et à Monsieur Michel SUAREZ.

Fait à Lille, le 08/10/2018

Le Président,



Olivier COUVERT-CASTÉRA

Pour expédition conforme
Pour le greffier en chef
Le greffier



ANNONCES ADMINISTRATIVES

Arrêté de décembre 2015 relatif au tarif annuel des annonces judiciaires et légales.
Prix Unitaire HT à la ligne par colonne : Nord 5,25 euros - Pas-de-Calais 5,25 euros.

Enquêtes publiques



Liberté • Égalité • Fraternité
REPUBLIQUE FRANÇAISE

AVIS D'ENQUÊTE

Préfecture du Nord

Révision du Plan de Services Aéronautiques de déagagement - Aérodrôme de Cambrai-Miéennes présenté par la Direction Générale de l'Aviation Civile

Par arrêté du 8 octobre 2018, le préfet du Nord a présenté une enquête publique portant sur la révision du plan de services aéronautiques (PSA) de déagagement de l'aérodrôme de Cambrai-Miéennes (Nord) présentée par la direction générale de l'aviation civile (DGAC).
Le public est informé qu'il sera procédé, pendant 34 jours consécutifs, du lundi 5 novembre 2018 au samedi 8 décembre 2018 inclus à une enquête publique dans les formes, sur le territoire des communes d'Avionnig, Cambrai, Cattinlières, Caurioir, Cervecoeur-sur-Escarot, Esnes, Escourmeil, Lesdain, Mercoing, Mesnières, Miéennes, Peville, Rumlilly-9m-Cambrières, Servanvillers-Forenville, Wambaix.

Le siège de l'enquête se trouvera en mairie de Cambrai - 2 rue de Miro - BP 409 - 59407 CAMBRAI CEDEX.
Monsieur Yves GODDIER, est désigné en qualité de commissaire enquêteur, par le président du tribunal administratif de Lille, pour mener l'enquête sus-énoncée. Il se rendra à disposition du public pour l'examiner, ses observations, dans les mairies concernées, aux jours et heures ci-après mentionnés :

- le lundi 05/11/2018 de 8h30 à 12h30 - maire de Cambrai
- le mercredi 21/11/2018 de 9h00 à 12h00 - maire de Servanvillers-Forenville
- le lundi 26/11/2018 de 9h00 à 12h00 - maire de Cambrai
- le samedi 08/12/2018 de 9h00 à 12h00 - maire de Miéennes

Pendant cette période, le dossier et le registre d'enquête publique, établi sur feuilletes non mobiles, cotés et parapahés par le commissaire enquêteur, seront déposés dans les mairies de Cambrai, Servanvillers-Forenville et Miéennes, à l'effet de pouvoir y être consultés, aux jours et heures habituels d'ouverture, à l'exception des jours fériés et chômés. Le dossier sera par ailleurs accessible en ligne, sur le site des services de l'Etat dans le Nord à l'adresse suivante : <http://www.nord.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/Information-et-participation-du-public/Consultations-Publiques>

Les observations pourront également être adressées, par correspondance, au commissaire enquêteur, au siège de l'enquête ou bien par courriel à l'adresse électronique suivante : ddtm-enquete-publique-pse-hierpse@nord.gouv.fr. Elles seront annexées au registre et tenues à la disposition du public dans les meilleurs délais.
Tous renseignements complémentaires concernant cette procédure peuvent être demandés auprès de la Direction Générale de l'Aviation Civile (DGAC), direction générale de la sécurité de l'aviation civile Nord - 9 rue de Champagne - 59120 Adris Mirois
Copies du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur seront tenues à la disposition du public en mairies de Cambrai, Servanvillers-Forenville et Miéennes, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête, toute personne intéressée pourra en obtenir communication en s'adressant à la préfecture du Nord (Bureau des Relations avec les Collectivités Territoriales). Celui-ci seront également téléchargeables depuis le site internet de la préfecture du Nord, à l'adresse suivante : <http://www.nord.gouv.fr/Politiques-publiques/Transports-deplacements-et-securite-roulote/Securite-aerien>

Lille, le 11/10/2018
La directrice des relations avec les collectivités territoriales
Dominique JUHEL
1452099700

PREFECTURE DU PAS-DE-CALAIS Direction de la Coordination, des Fortifques Publiques et de l'Appui Territorial Bureau des Installations Classées, de l'Utilité Publique et de l'Environnement Section Installations Classées

AVIS D'ENQUÊTE ENVIRONNEMENTALE UNIQUE DEMANDES DE PERMIS DE CONSTRUIRE ET D'AUTORISATION D'EXPLOITER UN ENTREPÔT LOGISTIQUE PAR LA SOCIÉTÉ PARCOLOG GESTION

En exécution du Code de l'Environnement et d'un arrêté préfectoral du 11 octobre 2018, une enquête environnementale unique est ouverte pendant 31 jours à partir du 5 novembre 2018, sur les demandes de permis de construire et d'autorisation d'exploiter, un entrepôt logistique sur la commune de BULLY LES MINES par la Société PARCOLOG GESTION.
M. Arnaud DEMONCOEUR est chargé du suivi du dossier de la Société PARCOLOG GESTION.
- Tél. : 01 39 30 51 93 ou par mail : ademoncoeur@parcolog.fr.

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra prendre connaissance du dossier sur support papier relatif à cette installation, en Mairie de BULLY LES MINES 62, rue François Brasse, du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 00 ainsi que du dossier sous format numérique à l'adresse suivante : <http://www.pas-de-calais.gouv.fr> - Publications - Consultation du Public - Enquête Publique - ICPÉ Autorisation - PARCOLOG GESTION - BULLY LES MINES.

Ce même dossier peut également être consulté, pendant la durée de l'enquête à la Préfecture du Pas-de-Calais - Services Installations Classées - rue Ferdinand Buisson - 62020 ARRAS CEDEX 9, du lundi au vendredi de 9 h à 11 h 30 et de 14 h à 16 h.

Une étude d'impact, l'avis de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale " MRAE " et le mémoire en réponse à cet avis sont misés en ligne sur le site internet de l'enquête publique.
Un dossier sous format numérique est déposé en mairies de : LIEVIN, GHENAY, AIX NOU-LETTE et AINGRENS.

Les personnes qui auraient des observations à faire valoir au sujet de cette installation sont invitées, soit à les signer sur le registre ouvert, à cet effet, en Mairie de BULLY LES MINES du lundi 5 novembre 2018 au mercredi 5 décembre 2018 inclus, soit à les transmettre par courrier en Mairie de BULLY LES MINES ou les formuler à M. Claude DUJARDIN, commissaire-enquêteur, qui sera présent en cette mairie, siège de l'enquête :

- le lundi 5 novembre 2018 de 13 h 30 à 17 h 00
- le mardi 13 novembre 2018 de 13 h 30 à 17 h 00
- le mercredi 21 novembre 2018 de 8 h 30 à 12 h 00
- le jeudi 29 novembre 2018 de 8 h 30 à 12 h 00
- le mercredi 5 décembre 2018 de 13 h 30 à 16 h 30

Les observations et propositions du public pourront également être formulées, du 5 novembre 2018 au 5 décembre 2018, à l'adresse suivante : <http://www.pas-de-calais.gouv.fr> - Publications - Consultation du Public - Enquête Publique - ICPÉ Autorisation - PARCOLOG GESTION - Regard à cet article.
La copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera tenue à la disposition du public, pendant un an, en mairie de BULLY LES MINES ainsi que dans les mairies précitées.

A l'issue de l'enquête publique, le maire de BULLY LES MINES statuera sur la demande de Permis de Construire et le Préfet du Pas-de-Calais sur la demande d'autorisation environnementale.
Les personnes intéressées pourront consulter sur le site Internet de la Préfecture du Pas-de-Calais : www.pas-de-calais.gouv.fr - Publications - Consultation du Public - Enquête Publique - ICPÉ Autorisation - PARCOLOG GESTION, les informations relatives à ce projet.

1452115100



Liberté • Égalité • Fraternité
REPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DU NORD

Bureau des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement

Commune de WATTRELOS AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

La SARL SIG WATTRELOS - siège social : 35 allée Lavoisier, Technoparc des Prés, 59650 VILLENEUVE D'ASCO - a déposé un dossier en vue d'obtenir l'autorisation d'exploiter un entrepôt logistique de 6 cellules de stockage à WATTRELOS, Rue de la Martrinoie, comprenant les activités principales suivantes soumises à autorisation au titre des rubriques de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement :
1510 Stockage de matières ou produits combustibles (..) dans des entrepôts couverts,
1530 Depot de papiers, cartons ou matériaux combustibles analogues,
1532 Stockage de bois ou matériaux combustibles analogues,
2683-1 Stockage de pneumatiques et produits composés de polymères, à l'état abîmé/brûlé ou expansé, ainsi que diverses activités soumises à enregistrement ou à déclaration au titre des rubriques ICPÉ 2683-2 et 2025.

Cette demande sera soumise à enquête publique en mairie de WATTRELOS du 6 novembre 2018 au 6 décembre 2018 inclus, où le public pourra prendre connaissance du dossier comprenant notamment les études d'impact et de danger, l'avis tacite de l'autorité environnementale et l'avis du Conseil National de la Protection de la Nature émis sur le projet), tous les jours ouvrables aux heures d'ouverture de la mairie, et formule ses observations sur le registre d'enquête ouvert à cet effet. Celles-ci pourront également être faites :

- par voie électronique à l'adresse suivante : pre-insinstallations-classées@nord.gouv.fr ou au commissaire-enquêteur durant ses permanences en mairie de WATTRELOS
- au siège de la mairie de WATTRELOS, ou en mairie de WATTRELOS : Place Jean Delvaunquière, 59150 WATTRELOS - 1. Extension du Monsieur le commissaire-enquêteur.

Monsieur Michaël SUARIEZ, Directeur Général d'établissements spécialisés, retraité, en qualité de commissaire-enquêteur, se rendra à la disposition du public en mairie de WATTRELOS, au lieu de consultation du dossier, le mardi 6 novembre 2018 de 9 heures à 12 heures, le mardi 13 novembre 2018 de 14 heures à 17 heures, le samedi 24 novembre 2018 de 9 heures à 12 heures et le jeudi 6 décembre 2018 de 14 heures à 17 heures.

Le dossier d'enquête publique papier sera également disponible à la préfecture du Nord pendant toute la durée de l'état dans le Nord (www.nord.gouv.fr) - consultations et enquêtes publiques - Installations classées pour la protection de l'environnement - Autres ICPÉ : agricoles, industrielles, etc. - Autorisations).

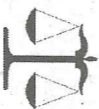
Un poste informatique sera à la disposition du public pour consulter le dossier dématérialisé d'enquête aux heures d'ouverture de la préfecture du Nord - 12 rue Jean Sans Peur - LILLE. Des informations sur le projet, peuvent être demandées auprès de Hémi CALLESSE au 03.20.10.64.65 ou par e-mail : relasse@preem.fr, ou auprès d'Olivier DUSOUTTER au 03.20.10.64.65 ou par e-mail : odecoute@log.fr.

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire-enquêteur seront mis à la disposition du public sur le site internet des services de l'Etat dans le Nord ainsi qu'en préfecture du Nord et en mairie de WATTRELOS pendant une durée d'un an à compter de la clôture de l'enquête.

A l'issue de cette phase d'enquête, le préfet de département prendra une décision d'autorisation ou de refus d'exploitation au titre des ICPÉ.

VENTES ET ADJUDICATIONS JUDICIAIRES

Arrêté de décembre 2015 relatif au tarif annuel des annonces judiciaires et légales.
Prix Unitaire HT à la ligne par colonne : Nord 5,25 euros - Pas-de-Calais 5,25 euros.



CABINET DE ME STEPHANIE CALOT-FOUTRY, AVOCAT

95 QUAI AUGUSTE BERTINA DOUAI

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES

LE VENDREDI 7 DECEMBRE 2018 A 9 H 30

COMMUNE DE SOMAIN

Une maison à usage d'habitation sise à SOMAIN, 14 Rue Branly, cadastrée section AV 247 pour 183 m² et AV 248 pour 321 m² comprenant :

- Au rez-de-chaussée - Hall d'entrée, séjour, cuisine.
- Au 1er étage : Peller, bureau, 3 chambres, WC.
- Au 2ème étage : Grenier.
- Sous-sol : Cave.
- Garage, jardin.

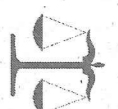
Surface habitable : 80,03 m². DPE : E.
MISE A PRIX : 29.000,00€

NOTA : LES ENCHERES NE SERONT RECUES QUE PAR LE MINISTRE D'AVOCATS AU BARREAU DE DOUAI.

La vente est poursuivie à la requête de CREDIT LOGEMENT, 50 Boulevard de Sébastopol à PARIS, ayant pour avocat Me Stéphanie CALOT-FOUTRY.
L'immeuble présentement vendu est libre d'occupation.
Date et heure de visite : Le jeudi 22 novembre 2018 à 10 h 15

Pour tous renseignements, s'adresser :
1°) A Maître Stéphanie CALOT-FOUTRY, 95 Quai Auguste Bertin à DOUAI, Avocat poursuivant la vente - Tél. : 03.27.88.89.04.
2°) Au Greffe du Juge de l'Exécution du Tribunal de Grande Instance de Douai, 47 rue Merlin de Douai (3ème étage), où le cahier des conditions de la vente est déposé - Tél. : 03.27.93.14.71.

DOUAI, le 11 octobre 2018,
L'avocat poursuivant : Me CALOT-FOUTRY
1451950600



CABINET DE ME STEPHANIE CALOT-FOUTRY, AVOCAT

95 QUAI AUGUSTE BERTINA DOUAI

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES

LE VENDREDI 7 DECEMBRE 2018 A 9 H 30

COMMUNE DE DOUAI

Une maison à usage d'habitation sise à DOUAI, 176 Rue Jean Jaures, cadastrée section BM 649 pour 187 m², composée de 2 logements, comprenant :

Parties communes : Couloir.
- Au rez-de-chaussée : Appartement N° 1 : Entrée, chambre, séjour, cuisine, salle de bains-WC, débarras.

- Au premier étage : Appartement n° 2 : Peller, séjour-cuisine ouverte, A l'étage : Peller, salle de bains, 1 chambre, 1 chambre en mezzanine.
- Cave, jardin, petite dépendance. Parking sur le côté de l'immeuble.
Surface habitable : 105,70 m². DPE : Vierge : consommations non exploitables.

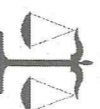
MISE A PRIX : 21.000,00€

NOTA : LES ENCHERES NE SERONT RECUES QUE PAR LE MINISTRE D'AVOCATS AU BARREAU DE DOUAI.

La vente est poursuivie à la requête de CREDIT LOGEMENT, 50 Boulevard de Sébastopol à PARIS, ayant pour avocat Me Stéphanie CALOT-FOUTRY.
L'immeuble présentement vendu est libre d'occupation.
Date et heure de visite : Le jeudi 22 novembre 2018 à 11 h 15.

Pour tous renseignements, s'adresser :
1°) A Maître Stéphanie CALOT-FOUTRY, 95 Quai Auguste Bertin à DOUAI, Avocat poursuivant la vente - Tél. : 03.27.88.89.04.
2°) Au Greffe du Juge de l'Exécution du Tribunal de Grande Instance de Douai, 47 rue Merlin de Douai (3ème étage), où le cahier des conditions de la vente est déposé - Tél. : 03.27.93.14.71.

DOUAI, le 11 octobre 2018,
L'avocat poursuivant : Me CALOT-FOUTRY
1451960300



CABINET DE ME STEPHANIE CALOT-FOUTRY, AVOCAT

95 QUAI AUGUSTE BERTINA DOUAI

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES

LE VENDREDI 7 DECEMBRE 2018 A 9 H 30

COMMUNE DE GUESNAIM

à l'audience de vente du Juge de l'Exécution du Tribunal de Grande Instance de Douai, 47 Rue Merlin de Douai au plus offrant et dernier enchérisseur de :

Une maison individuelle à usage d'habitation sise à GUESNAIM, 181 Rue Paul Eluard, cadastrée section AC 82 pour 80 m² et section AC 194 pour 575 m², comprenant :

- Au rez-de-chaussée : Tout a été détruit par un incendie.
- A l'étage : Tout a été détruit par un incendie.
- Cave.
- Garage.
- Jardin, dépendance.

Surface habitable : 116,36 m².
MISE A PRIX : 15.000,00€

avec faculté de baisse à 12.150,00€ par paliers de 10 % à défaut d'enchères

NOTA : LES ENCHERES NE SERONT RECUES QUE PAR LE MINISTRE D'AVOCATS AU BARREAU DE DOUAI.

La vente est poursuivie à la requête de Madame Catherine LERICHE, demeurant 41 Rue Jean Chizez, Appartement 208, 2ème étage à GUILHERAND-GRAVÈS (07500), ayant pour avocat Me Stéphanie CALOT-FOUTRY.
L'immeuble présentement vendu est inhabité.

Date et heure de visite : Le jeudi 22 novembre 2018 à 9 h 15.

Pour tous renseignements, s'adresser :
1°) A Maître Stéphanie CALOT-FOUTRY, 95 Quai Auguste Bertin à DOUAI, Avocat poursuivant la vente - Tél. : 03.27.88.89.04.
2°) Au Greffe du Juge de l'Exécution du Tribunal de Grande Instance de Douai, 47 rue Merlin de Douai (3ème étage), où le cahier des conditions de la vente est déposé - Tél. : 03.27.93.14.71.

DOUAI, le 11 octobre 2018,
L'avocat poursuivant : Me CALOT-FOUTRY
1451960300



Vous vendez ? Profitez de l'efficacité de La Voix Annonces !

2850.

Avis de décès

Raismes

Madame Danièle LAMACZ-JOIX,
Madame Marie-Claude JOIX (†),
Madame Martine JOIX (†),
Monsieur Jean-Louis JOIX et sa compagne,
ses enfants
Monsieur Patrick LAMACZ et sa compagne,
Monsieur Emmanuel JOIX et sa compagne,
ses petits-enfants
Antoine, Pauline, Valentin, Emeline et Ethan,
ses arrière-petits-enfants
Ses neveux et nièces,
Toute la famille,

Le docteur SHERR,
Madame Chantal KOWALSKI, son auxiliaire de vie
Ses voisins et amis,

ont la douleur de vous faire part du décès de

Monsieur Roger JOLY

survenu à Raismes, le 18 octobre 2018, dans sa 94^e année.
Selon ses volontés, Roger sera inhumé au crématorium de
Beuvrages, 110, rue Jean-Jaures, le lundi 22 octobre 2018.
Réunion au crématorium dès 11 h 15.

Dans l'attente de ses funérailles, Monsieur JOLY repose à son
domicile, 6, rue Jules Moramez à Raismes, où la famille re-
cevra les vendredi et samedi, de 16 heures à 18 heures.

Cet avis tient lieu de faire-part.

Pas de plaques, pas de fleurs artificielles, s'il vous plaît.

Pompes Funèbres DELHAYE - Le Choix-Funéraire
59410 ANZIN - 19-35, rue Victor-Hugo
☎ 03.27.46.91.50 - hab. n° 14.59.143

1452534900

Millonfosse

Son épouse,
Ses enfants, petits-enfants et arrière-petits-enfants,
Et toute la famille,

ont la douleur de vous faire part du décès de

Monsieur Wladyslaw SZOSTAK

survenu à Millonfosse le 11 octobre 2018 à l'âge de 87 ans.
Selon sa volonté, les funérailles civiles ont eu lieu dans la
plus stricte intimité familiale.

59178 Millonfosse - 65, route d'Hasmou

Pompes Funèbres AMANDINOISES Angéline
42, rue Henri-Purce - SAINT-AMAND-LES-EAUX
☎ 03.27.49.67.67 - hab. n° 97.59.477

1452114200

Remerciements

Fournies

Très touchés par les nombreuses marques de sympathie et
d'affection qui leur ont été témoignées lors des obsèques de

Monsieur Noël TOMASI

veuf d'Odette TOMASI née AGHER

Ses enfants, petits-enfants et toute la famille,
remercient sincèrement toutes les personnes qui se sont as-
sociés à leur peine.

Pompes Funèbres des 2 HELPES - FOURMIES - JEUMONT
☎ 03.27.65.73.11

1452093800

Valenciennes - Landreocis

Toute la famille de

Monsieur Alain HARDY

remercie très sincèrement toutes les personnes qui ont pris
part à sa peine.

P. F. Stéphane DELHAYE - ☎ 03.27.77.02.08 - 06.57.42.44.21
50 bis, rue Jean-Jaures - 59360 LE CATEAU-CAMBRESIS
15, rue Paul-Deiffre - 59550 LANDRECIÉS

1452461200

Hargnies - Mecquignies

Des fleurs, un mot, une carte, un simple geste, votre pré-
sence, tout fut reconfort lors du décès de

Madame Paulette DENIS

née WILLIOT

Monsieur Maurice DENIS (†), son époux
Ses enfants, petits-enfants et arrière-petits-enfants,
Toute la famille,
Ses amis,

remercient sincèrement toutes les personnes ayant assisté aux
funérailles, ainsi que celles qui, empressées, leur ont exprimé
leurs sentiments de condoléances.

SARL Pompes Funèbres DELCROIX
7, rue du Vieux-Chemin - 59570 BAVAY ☎ 03.27.63.12.09
16 bis, route Nationale - 59144 JEUNAIN ☎ 03.27.31.76.71

1452456900

Wartignies-la-Victoire

Rémi ZANAGURAMANE et Sonia GAILLARD,
Vincent ZANAGURAMANE, ses enfants

Yann, son petit-fils
Ainsi que toute la famille,

très touchés des nombreuses marques de sympathie
témoignées lors du décès de

Madame Françoise ZANAGURAMANE

née HANTSON

vous prient de trouver, ici, l'expression de leurs sincères
remerciements.

Pompes Funèbres HEUCLIN - FELLERIES - SOIRE-LE-CHÂTEAU
☎ 03.27.59.06.38

1451907700

Wignehies

Danièle et Jean-Louis SALANDRE-MEUNIER,
Jean-Pierre et Annick MEUNIER-LÉVEVE,
Dominique MEUNIER, ses enfants

Ses petits-enfants et arrière-petits-enfants,
Toute la famille,

très touchés par les marques de sympathie qui leur ont été
témoignées lors du décès de

Madame Thérèse MEUNIER

née CAPELLE

vous prient de trouver ici l'expression de leurs plus sincères
remerciements.

POMPES FUNÈRES GÉNÉRALES
1 et 3, rue Gambetta - 59160 FOURMIES
☎ 03.27.60.17.36

1451907900

Aulnoye-Aymeries

Très touchée par vos marques de sympathie lors du décès de

Monsieur Robert GODET

toute la famille vous remercie sincèrement.

Pompes Funèbres BUTTEZ-APINCOURT
23 bis, rue Neuve - 59145 BERLAIMONT ☎ 03.27.66.50.34

1451901000

Maubeuge - Pont-sur-Sambre

Madame Marie-France TROUILLEZ, son épouse
Ses enfants et petits-enfants,
Toute la famille,

très sensibles aux marques de sympathie, d'amitié et d'affec-
tion qui leur ont été témoignées lors du décès de

Monsieur Michel TROUILLEZ

époux de Marie-France DEBOOSÈRE

prient toutes les personnes qui, par leur présence, leurs mes-
sages, leurs envois de fleurs, plaques et cartes de condoléan-
ces, en particulier toutes les personnalités et associations, se
sont associées à leur douleur, de trouver ici, l'expression de
leurs sincères remerciements.

Pompes funèbres Raymond Vanhois-Fievet
29, rue de Maubeuge - 59138 Bachant
☎ 03.27.67.37.65 ou ☎ 03.27.67.33.69.

1452211500

Lez-Fontaine

Par vos prières, votre présence, vos lettres d'affection, vos
envois de fleurs, lors du décès de

Monsieur Jean-Marie DENET

vous nous avez apporté réconfort, amitié, reconnaissance et
soutien.
Très touchés, mais dans l'impossibilité de répondre à chacun
personnellement, nous tenons à vous remercier bien sincère-
ment.

De la part de :

Janine DENET-NOÛL, son épouse
Christophe DENET,
Esteban, Cylan, Oriane,
Ludovic et Isabelle DENET-LEGRAND,
Rachel et Jérémie, Jean-Antoine,
Marie et Frédéric DENET-LEGRAND,
Simon, Jeanelle,
ses enfants, beaux-enfants et ses petits-enfants
Et toute la famille.

Pompes Funèbres HEUCLIN - FELLERIES - SOIRE-LE-CHÂTEAU
☎ 03.27.59.06.38

1452108400

ANNONCES ADMINISTRATIVES

Arrêté de décembre 2015 relatif au tarif annuel des annonces judiciaires et légales.
Prix Unitaire ht à la ligne par colonne : Nord 5,25 euros - Pas-de-Calais 5,25 euros.

Enquêtes publiques



PRÉFET DU NORD
Bureau des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement

**Commune de WATTRELOS
AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE**

La SARL SIG WATTRELOS - siège social : 35 allée Lavoisier, Technoparc des Prés, 59650
VILLENEUVE D'ASCO - a déposé un dossier en vue d'obtenir l'autorisation d'exploiter un
entrepôt logistique de 6 cellules de stockage à WATTRELOS, Rue de la Martronne, compre-
nant les activités principales suivantes soumises à autorisation au titre des rubriques de la
nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement :
1510 Stockage de matières ou produits combustibles (...), dans des entrepôts couverts,
1530 Dépot de papiers, cartons ou matériaux combustibles analogues,
1532 Stockage de bois ou matériaux combustibles analogues,
2832 Stockage de polymères,
2833-1 Stockage de pneumatiques et produits composés de polymères, à l'état alvéolaire
ou empilés, ainsi que diverses activités soumises à enregistrement ou à déclaration au titre
des entreprises, ICPE 2863-2 et 2925.

Cette demande sera soumise à enquête publique en mairie de WATTRELOS du 6 novembre
2018 au 6 décembre 2018 inclus, où le public pourra prendre connaissance du dossier (com-
prenant notamment les études d'impact et de danger, l'avis tacite de l'autorité environne-
mentale et l'avis du Conseil National de la Protection de la Nature émis sur le projet), tous
les jours ouvrables aux heures d'ouverture de la mairie, et formuler ses observations sur le
registre d'enquête ouvert à cet effet. Celles-ci pourront également être faites :
- par voie électronique à l'adresse suivante : prei-installations-classées@nord.gouv.fr ou au
commissaire-enquêteur durant ses permanences en mairie de WATTRELOS.

- par voie postale : à la préfecture du Nord - Bureau des ICPE - 12 rue Jean Sans Peur - CS
20093 - 59039 LILLE CEDEX, ou en mairie de WATTRELOS : Place Jean Delvainguaire, 59150
WATTRELOS - à l'attention de Monsieur le commissaire-enquêteur.

Monsieur Michel SUAREZ, Directeur Général d'Installations Spécialisées, retiré, en qua-
lité de commissaire-enquêteur, se tiendra à la disposition du public en mairie de WATTRE-
LOS, au vu de consultation du dossier, le mardi 6 novembre 2018 de 9 heures à 12 heures,
le mardi 13 novembre 2018 de 14 heures à 17 heures, le samedi 24 novembre 2018 de 9
heures à 12 heures et le jeudi 6 décembre 2018 de 14 heures à 17 heures.

Le dossier d'enquête publique papier sera également disponible à la préfecture du Nord
pendant toute la durée de l'enquête. Une version numérique de ce dossier sera disponible
sur le site Internet des services de l'Etat dans le Nord (www.nord.gouv.fr - consultations
et enquêtes publiques - installations classées pour la protection de l'environnement). Autres
ICPE : agricoles, industrielles, etc. - Autorisations).

Un poste informatique sera à la disposition du public pour consulter le dossier dématérialisé
d'enquête aux heures d'ouverture de la préfecture du Nord - 12 rue Jean Sans Peur - LILLE.
Des informations sur le projet peuvent être demandées auprès de Rémi CALASSE au
03.28.38.95.24 ou par e-mail : relesse@prea.nm.fr, ou auprès d'Olivier DESOUTTER au
03.20.10.64.65 ou par e-mail : odesoutter@log.fr.

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire-enquêteur seront mis à la disposi-
tion du public sur le site Internet des services de l'Etat dans le Nord ainsi qu'en préfecture
du Nord et en mairie de WATTRELOS pendant une durée d'un an à compter de la clôture
de l'enquête.

A l'issue de cette phase d'enquête, le préfet de département prendra une décision d'auto-
risation ou de refus d'exploitation au titre des ICPE.

1452263100

**LA VOIX DU NORD
ANNONCES**

**Pour trouver
ce que vous cherchez,
rendez-vous
chaque dimanche dans
La Voix Annonces.**

2810

LE CARNET

Avis de décès

Charles LEJEUNE, son conjoint
Pascal et Julie JACQUOT-LANGLET, Manon Raphaël,
Pierre JACQUOT, Lucas,
Philippe LEJEUNE, Anthony,
ses enfants et petits-enfants
Bernard et Claudie CALLENS-LEJEUNE et leurs enfants,
Yann et Mary-Anne SEGUIN-LEJEUNE et leurs enfants,
Vincent et Nathalie LEJEUNE-DECAVILLE et leurs enfants,
Olivier et Ysabelle LEJEUNE-LOUVART et leurs enfants,
ses beaux-enfants et petits-enfants
Toute la famille,
ont la tristesse de vous faire part du décès de

Christiane NAWOJSKI

survenu à Tourcoing, le 5 novembre 2018 à l'âge de 81 ans.
La célébration des funérailles aura lieu le lundi 12 novembre 2018, à 10 h 30, en l'église Saint-Vaast à Bondues, suivie de la crémation.
Assemblée à l'église à 10 h 15.
L'offrande en fin de célébration tendra lieu de condoléances.
Dans l'attente de ses funérailles, elle repose au funérarium 37 rue Mirabeau à Mouvaux. Visites de 9 heures à 19 heures.

Pompes Funèbres ODOUX ☎ 03.20.26.03.01
37 rue Mirabeau - MOUTAUX - 5 rue du Bosquet - BONDUES
291 rue du Blanc-Séau - TOURCOING

1453969200

Catherine et Marcel PAWLICKI, IERNAERT et leur famille,
Rebecca et Sylvain MINIER-DUMONT et leurs filles,
ses enfants et petits-enfants
Toute la famille et ses amis,
ont la douleur de vous faire part du décès de

Madame Monique CAUCHETEUX


veuve de Bernard DUMONT

survenu à Roubaix le 7 novembre 2018 à l'âge de 85 ans.
Ses funérailles auront lieu le samedi 10 novembre 2018 à 14 heures au crématorium de Wattrelos.
Dans l'attente de ses funérailles, Monique repose au funérarium de la Justice, 11, rue Négrier à Lys-lez-Lannoy.
Ouvert de 9 heures à 19 heures.

Pompes Funèbres Christian MAGRÉ
Lecrs - Lys-lez-Lannoy ☎ 03.20.83.64.64

1454119400

SALLE DE CÉRÉMONIE
CONTRATS OBSÈQUES



BOUREZ
POMPE FUNÈBRES

Entrepreneur depuis 1904
PERMANENCE 24h/24

Salons Funéraires
743, rue de Dunkerque à LOMME
03 20 93 27 61
23, av. de Boufflers à LAMBERSART
03 20 31 44 50

2000253636VAD

LA VOIX 24h/24 ANNONCES

Pour trouver ce que vous cherchez,
rendez-vous chaque dimanche dans
La Voix Annonces.

1850.

ANNONCES ADMINISTRATIVES

Arrêté de décembre 2015 relatif au tarif annuel des annonces judiciaires et légales.
Prix Unitaire ht à la ligne par colonne : Nord 5,25 euros - Pas-de-Calais 5,25 euros.

Enquêtes publiques



AVIS D'ENQUÊTE
Préfecture du Nord

Révision du Plan de Services Aéronautiques de déagagement - Aérodrome de Cambrai-Miengenies présenté par la Direction Générale de l'Aviation Civile

Par arrêté du 8 octobre 2018, le préfet du Nord a prescrit une enquête publique portant sur la révision du plan de services aéronautiques (PSA) de déagagement de l'aérodrome de Cambrai-Miengenies (Nord) prescrite par la direction générale de l'aviation civile (DGAC).
Le public est informé qu'il sera procédé, pendant 34 jours consécutifs, du lundi 5 novembre 2018 au samedi 8 décembre 2018 inclus à une enquête publique dans les formes, sur le territoire des communes d'Anvoingt, Cartheniers, Cateau, Cervecoeur-sur-Escarot, Esnes, Estournel, Lesdain, Maroing, Messiers, Miengenies, Provile, Rumilly-en-Cambrésis, Seranvillers-Forainville, Wambaix.
Le siège de l'enquête se trouvera en mairie de Cambrai - 2 rue de Mica - BP 409 - 59407 CAMBRAI CEDEX.
Monsieur Yves CORBIER, est désigné en qualité de commissaire enquêteur, par le président du tribunal administratif de Lille, pour mener l'enquête sus-énumérée. Il se tiendra à disposition du public pour recueillir ses observations, dans les mairies concernées, aux jours et heures ci-après mentionnés :
- le lundi 05/11/2018 de 8h30 à 12h30 - mairie de Cambrai
- le mercredi 21/11/2018 de 9h00 à 12h00 - mairie de Miengenies
- le lundi 26/11/2018 de 9h00 à 12h00 - mairie de Cambrai
- le samedi 08/12/2018 de 9h00 à 12h00 - mairie de Cambrai
Pendant cette période, le dossier et le registre d'enquête publique, établi sur feuillets non mobiles, cotés et parafés par le commissaire enquêteur, seront déposés dans les mairies de Cambrai, Seranvillers-Forainville et Miengenies, à l'effet de pouvoir y être consultés, aux jours et heures habituels d'ouverture, à l'exception des jours fériés et chômés. Le dossier sera par ailleurs accessible en ligne, sur le site des services de l'Etat dans le Nord à l'adresse suivante : <http://www.nord.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/Information-et-participation-du-public/Consultations-publiques>
Les observations pourront également être adressées, par correspondance, au commissaire enquêteur, au siège de l'enquête ou bien par courriel à l'adresse électronique suivante : ddm-enquete-publique-psa-miengenies@nord.gouv.fr. Elles seront annexées au dossier et seront à la disposition du public, dans les meilleurs délais.
Tous renseignements complémentaires concernant cette procédure peuvent être demandés auprès de la Direction Générale de l'Aviation Civile (DGAC), direction générale de la sécurité de l'aviation civile Nord - 9 rue de Champagne - 51200 Athis Mons.
Copies du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur seront tenues à la disposition du public en mairies de Cambrai, Seranvillers-Forainville et Miengenies, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Toute personne intéressée pourra en obtenir communication en s'adressant à la préfecture du Nord (Bureau des Relations avec les Collectivités Territoriales). Ceux-ci seront également téléchargeables depuis le site internet de la préfecture du Nord, à l'adresse suivante : <http://www.nord.gouv.fr/Politiques-publiques/Transports-deplacements-et-securite-roulote/Securite-aerien>

Lille, le 11/10/2018
La directrice des relations
avec les collectivités territoriales
Dominique JUHEL

1452094000



AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU NORD
Bureau des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement

Commune de WATTRELOS
AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

La SARL SIG WATTRELOS - siège social : 35 allée Lavoisier, Technoparc des Prés, 59660 WILLENEUVE D'ASCO - a déposé un dossier en vue d'obtenir l'autorisation d'exploiter un entrepôt logistique de 6 cellules de stockage à WATTRELOS, Rue de la Martinière, comprenant ses activités principales suivantes soumises à autorisation au titre des rubriques de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement :
151V Stockage de matières ou produits combustibles (...), dans des entrepôts couverts,
1530 Dépôt, de papiers, cartons ou matériaux combustibles analogues,
1532 Stockage de bois ou matériaux combustibles analogues,
2662 Stockage de polymères,
2663-1 Stockage de pneumatiques et produits composés de polymères, à l'état alvéolaire ou expansé, ainsi que diverses activités soumises à enregistrement ou à déclaration au titre des rubriques ICPE 2663-2 et 2925.
Cette demande sera soumise à enquête publique en mairie de WATTRELOS du 6 novembre 2018 au 6 décembre 2018 inclus, où le public pourra prendre connaissance du dossier comprenant notamment les études d'impact et de danger, l'avis technique de l'autorité environnementale et l'avis du Conseil National de la Protection de la Nature émis sur le projet), tous les jours ouvrables aux heures d'ouverture de la mairie, et formuler ses observations sur le registre d'enquête ouvert à cet effet. Celles-ci pourront également être faites :
- par voie électronique à l'adresse suivante : pref-installations-classées@nord.gouv.fr ou au commissaire-enquêteur durant ses permanences en mairie de WATTRELOS - CS 24003 - 58029 LILLE CEDEX, ou en mairie de WATTRELOS : Place Jean Devainquière, 59150 WATTRELOS - à l'attention de Monsieur le commissaire-enquêteur
Monsieur Michel SIAREZ, Directeur Général d'établissements spécialisés, retraité, en qualité de commissaire-enquêteur, se tiendra à la disposition du public en mairie de WATTRELOS au lieu de consultation du dossier, le mardi 6 novembre 2018 de 9 heures à 12 heures, le mardi 13 novembre 2018 de 14 heures à 17 heures, le samedi 24 novembre 2018 de 9 heures à 12 heures et le jeudi 6 décembre 2018 de 14 heures à 17 heures.
Le dossier d'enquête publique préparé sera également disponible à la préfecture du Nord pendant toute la durée de l'enquête, sur version numérique et ce dossier sera disponible sur le site internet des services de l'Etat dans le Nord (www.nord.gouv.fr) - consultations et enquêtes publiques - installations classées pour la protection de l'environnement - Autres CPÉ - agricoles, industrielles, etc. - Autorisations.
Un poste informatique sera à la disposition du public pour consulter le dossier dématérialisé d'enquête aux heures d'ouverture de la préfecture du Nord - 12 rue Jean Sans Peur - LILLE. Des informations sur le projet peuvent être demandées auprès de Rémi CALESSE au 03.20.10.94.05 ou par e-mail : rcallesse@prea.nord.gouv.fr, ou auprès d'Olivier DESOUTIER au 03.20.10.94.05 ou par e-mail : odesoutier@log.fr.
Le rapport et les conclusions motivées du commissaire-enquêteur seront mis à la disposition du public sur le site internet des services de l'Etat dans le Nord ainsi qu'en préfecture du Nord et en mairie de WATTRELOS pendant une durée d'un an à compter de la clôture de l'enquête.
A l'issue de cette phase d'enquête, le préfet de département prendra une décision d'autorisation ou de refus d'exploitation au titre des CPÉ.

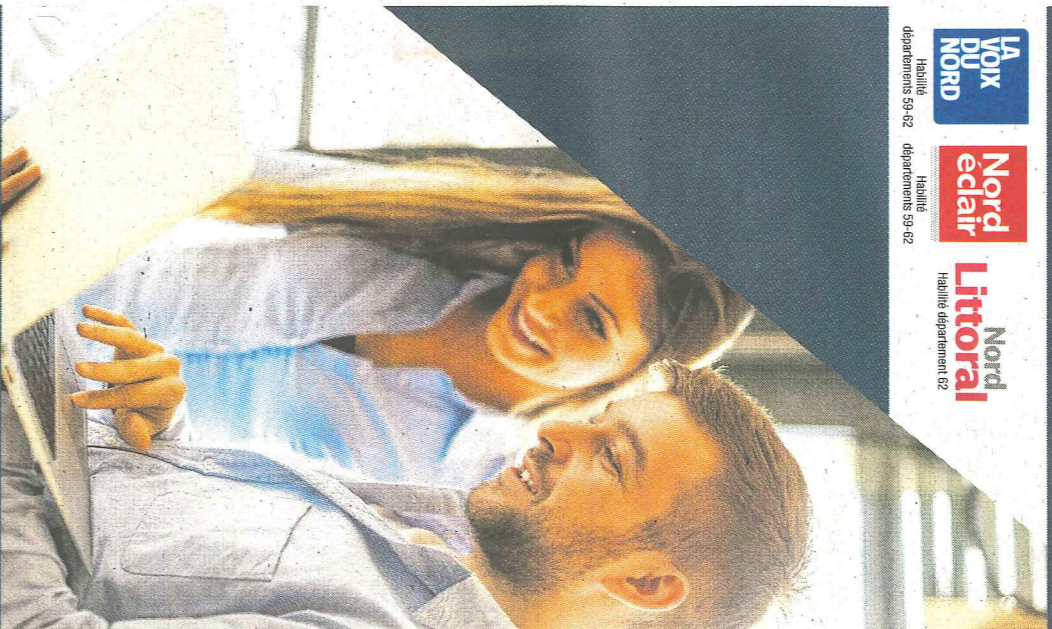
1452344000

**ENTREPRISES,
PUBLIEZ VOTRE ANNONCE
LÉGALE SOUS 48H
DANS UN SUPPORT HABILITÉ.**

Publication du lundi au samedi

LA VOIX DU NORD **Nord éclair** **Nord Littoral**

Habillé départements 59-62 départements 59-62 Habillé département 62



SÉCURITÉ
Nous vous garantissons le respect de vos obligations légales.

SUR-MESURE
Nous nous adaptons à votre besoin de diffusion, locale ou régionale, selon vos objectifs.

SIMPLICITÉ
Envoyez vos demandes d'insertion :
- par mail : annonces@lavoixdunordpublicite.fr
- par fax : 0 820 00 62 59
Réception des éléments: J-3 avant 12h

LA VOIX MEDIAS **LA VOIX DU NORD** **Nord éclair** **Nord Littoral**

ANNONCES MARCHES PUBLICS

Arrêté de décembre 2015 relatif au tarif annuel des annonces judiciaires et légales. Prix Unitaire ht à la ligne par colonne : Nord 5,25 euros - Pas-de-Calais 5,25 euros.

Marchés publics de travaux

Procédures adantées de + 90 000 euros

COMMUNE LES RUES DES VIGNES

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

Organisme Adjuvateur : Commune de LES RUES DES VIGNES
Mairie - 35 Rue Haute - 59258 LES RUES DES VIGNES Tél : 03.27.78.92.16
Mail : mairie.neudevignes@wanadoo.fr
Na 1 ure du marché : Type de marché de travaux ; exécution.
Classification C.P.V. : Objets principaux : 45122223-9 / TRAVAUX D'AMENAGEMENT PAYSAGES DE TERRAIN DE JEUX 45212200-8 / TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'INSTALLATIONS SPORTIVES
Description du marché : Aménagement d'un plateau sportif sur la Commune de LES RUES DES VIGNES.
Durée du marché ou délai d'exécution : 120 jours calendaires.
Date prévisionnelle de commencement des travaux : 1er Trimestre 2019
Critères d'attribution
Odre économiquement le plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le règlement de Consultation et des critères énoncés avec leur pondération :
- 50 % - Prix des prestations
- 50 % - Valeur technique de l'offre

Type de procédure : Procédure Adaptée, conformément aux articles 42 de l'ordonnance n°2015-899 du 23 Juillet 2015 et à l'arrêté du 14 Avril 2017 relative aux marchés publics et articles 27 du décret n°2016-360 du 25 Mars 2016 relatif aux marchés publics.
Date limite de réception des offres : Jeudi 29 Novembre 2018 à 12 h 00
Conditions pour obtenir les documents : Le dossier est téléchargeable gratuitement sur le site <https://marchespublics99280.fr>
Date d'envoi de l'avis à la publication : Lundi 05 Novembre 2018

ANNONCES ADMINISTRATIVES

Arrêté de décembre 2015 relatif au tarif annuel des annonces judiciaires et légales. Prix Unitaire ht à la ligne par colonne : Nord 5,25 euros - Pas-de-Calais 5,25 euros.

Avis administratifs

AÉROPORTS DE LILLE

SYNDICAT MIXTE DES AÉROPORTS DE LILLE ET DE MERVILLE

Le Syndicat Mixte des Aéroports de Lille-Lesquin et de Merville (SMALM) informe de la mise à disposition des délibérations adoptées en Comité Syndical le 11 octobre 2018. Ces délibérations sont consultables au siège de Région : 151 Avenue du Président Hoover à Lille, du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h, outre leur affichage depuis le 31 octobre 2018. Contact : 03.74.27.57.93

Enquêtes publiques

1453749800



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU NORD

Commune de WATTRELOS

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Bureau des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement

La SARL SIG WATTRELOS - siège social : 35 allée Lavoisier, Technoparc des Prés, 59650 VILLENEUVE D'ASCQ - a déposé un dossier en vue d'obtenir l'autorisation d'exploiter un entrepôt logistique de 6 cellules de stockage à WATTRELOS. Plus de la Martinique, compte-tenu des activités principales suivantes soumises à autorisation au titre des rubriques de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement :
1510 Stockage de matières ou produits combustibles (...), dans des entrepôts couverts,
1530 Dépot de papiers, cartons ou matériaux combustibles analogues,
1532 Stockage de bois ou matériaux combustibles analogues,
2662 Stockage de polymères,
2663 Stockage de pneumatiques et produits composés de polymères, à l'état alvéolaire ou expansé, ainsi que diverses activités soumises à enregistrement ou à déclaration au titre des rubriques ICPE 2093-2 et 2933.

Cette demande sera soumise à enquête publique en mairie de WATTRELOS du 6 novembre 2018 au 6 décembre 2018 inclus, où le public pourra prendre connaissance du dossier (comprenant notamment les études d'impact et de danger, l'avis tacite de l'autorité environnementale et l'avis du Conseil National de la Protection de la Nature émis sur le projet), tous les jours ouvrables aux heures d'ouverture de la mairie, et formuler ses observations sur le registre d'enquête ouvert à cet effet. Celles-ci pourront également être faites :
- par voie électronique à l'adresse suivante : pre-instalations-classes@nord.gouv.fr ou au commissaire-enquêteur durant ses permanences en mairie de WATTRELOS,
- par voie postale : à la préfecture du Nord - Bureau des ICPE - 12 rue Jean Sans Peur - CS 20003 - 59039 LILLE CEDEX, ou en mairie de WATTRELOS : Place Jean Delvaldiquière, 59150 WATTRELOS - à l'attention de Monsieur le commissaire-enquêteur.

Monsieur Michel SUAREZ, Directeur Général d'établissements spécialisés, retraité, en qualité de commissaire-enquêteur, se tiendra à la disposition du public en mairie de WATTRELOS, au lieu de consultation du dossier, le mardi 6 novembre 2018 de 9 heures à 12 heures, le mardi 13 novembre 2018 de 14 heures à 17 heures, le samedi 24 novembre 2018 de 9 heures à 12 heures et le jeudi 6 décembre 2018 de 14 heures à 17 heures.
Le dossier d'enquête publique papier sera également disponible à la préfecture du Nord pendant toute la durée de l'enquête. Une version numérique de ce dossier sera disponible sur le site Internet des services de l'Etat dans le Nord www.nord.gouv.fr - consultations et enquêtes publiques - installations classées pour la protection de l'environnement - Autres ICPE : agricoles, industrielles, etc - Autorisations

Un poste informatique sera à la disposition du public pour consulter le dossier dématérialisé d'enquête aux heures d'ouverture de la préfecture du Nord - 12 rue Jean Sans Peur - LILLE. Des informations sur le projet peuvent être demandées auprès de M^{me} CAULLES au 03.20.10.64.65 ou par e-mail : caulles@pre.nord.gouv.fr - consultations au 03.20.10.64.65 ou par e-mail : cdesoulet@ogt.fr.

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire-enquêteur seront mis à disposition du public sur le site Internet des services de l'Etat dans le Nord ainsi qu'en préfecture du Nord et en mairie de WATTRELOS pendant une durée d'un an à compter de la clôture de l'enquête.

A l'issue de cette phase d'enquête, le préfet de département prendra une décision d'autorisation ou de refus d'exploitation au titre des ICPE.

1452264400



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

AVIS D'ENQUÊTE

Préfeture du Nord

Révision du Plan de Services Aéronautiques de dégroupement - Aérodrome de Cambrai-Miègnes présenté par la Direction Générale de l'Aviation Civile

Par arrêté du 8 octobre 2018, le préfet du Nord a prescrit une enquête publique portant sur la révision du plan de services aéronautiques (PSA) de dégroupement de l'aérodrome de Cambrai-Miègnes (Nord) présentée par la Direction Générale de l'Aviation Civile (DGAC).
Le public est informé qu'il sera procédé, pendant 34 jours consécutifs, du lundi 5 novembre 2018 au samedi 8 décembre 2018 inclus à une enquête publique dans les formes, sur le territoire des communes d'Awouing, Cambrai, Cattentiers, Caurif, Cervecoeur-sur-Escarot, Ennos, Estournel, Lesdun, Marconq, Masnières, Miègnes, Prouville, Runilly-en-Cambresis, Seranvillers-Forenville, Wambaix.

Le siège de l'enquête se trouvera en mairie de Cambrai - 2 rue de Mira - BP 409 - 59407 CAMBRAI CEDEX.

Monsieur Yves GONDER est désigné en qualité de commissaire enquêteur, par le président du tribunal administratif de Lille, pour mener l'enquête sus-mentionnée. Il se tiendra à disposition du public pour recueillir ses observations, dans les mairies concernées, aux jours et heures ci-après mentionnés :

- le lundi 05/11/2018 de 08h30 à 12h30 - mairie de Cambrai
- le mercredi 21/11/2018 de 9h00 à 12h00 - mairie de Seranvillers-Forenville
- le lundi 26/11/2018 de 9h00 à 12h00 - mairie de Miègnes
- le samedi 08/12/2018 de 9h00 à 12h00 - mairie de Cambrai

Pendant cette période, le dossier et le registre d'enquête publique, établi sur feuilles non mobiles, cotes et parafiches par le commissaire enquêteur, seront déposés dans les mairies de Cambrai, Seranvillers-Forenville et Miègnes, à l'effet de pouvoir y être consultés, aux jours et heures habituels d'ouverture, à l'exception des jours fériés et chômés. Le dossier sera par ailleurs accessible en ligne, sur le site des services de l'Etat dans le Nord à l'adresse suivante : <http://www.nord.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/Information-et-participation-du-public/Consultations-publiques>

Les observations pourront également être adressées, par correspondance, au commissaire enquêteur, au siège de l'enquête ou bien par courriel à l'adresse électronique suivante : ddm-enquete-publique-pss-miegnes@nord.gouv.fr Elles seront annexées au registre et transmises à la disposition du public dans les meilleurs délais.

Tous renseignements complémentaires concernant cette procédure peuvent être demandés auprès de la Direction Générale de l'Aviation Civile (DGAC), Direction générale de la sécurité de l'aviation civile Nord - 9 rue de Champagne - 51200 Athis Mons.

Copies du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur seront tenues à la disposition du public en mairies de Cambrai, Seranvillers-Forenville et Miègnes, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Toute personne intéressée pourra en obtenir communication en s'adressant à la préfecture du Nord (Bureau des Relations avec les Collectivités territoriales). Ceux-ci seront également téléchargeables depuis le site Internet de la préfecture du Nord, à l'adresse suivante : <http://www.nord.gouv.fr/Politiques-publiques/Transports-deplacements-et-securite-roulote/Secteur-aerien>

Lille, le 11/10/2018
La directrice des relations
avec les collectivités territoriales
Dominique UHTEL

1452091000

LA VOIX ANNONCES

Vous vendez ?
Profitez de
l'efficacité de
La Voix Annonces !

ENTREPRISES,
PUBLIEZ VOTRE ANNONCE
LÉGALE SOUS 48H
DANS UN SUPPORT HABILITÉ.

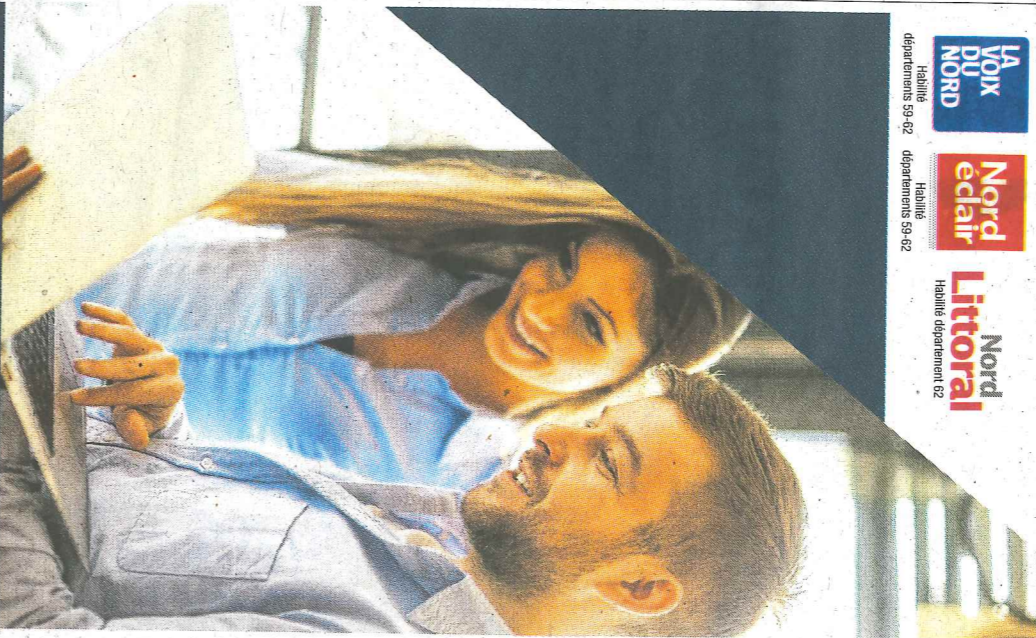
Publication du lundi au samedi



Habille départements 59-62

Habille départements 59-62

Habille département 62



SÉCURITÉ
Nous vous garantissons le respect
de vos obligations légales.

SUR-MESURE
Nous nous adaptons à votre besoin de diffusion,
locale ou régionale, selon vos objectifs.

SIMPLICITÉ
Envoyez vos demandes d'insertion :
- par mail : annonces@lavoixdunordpublicite.fr
- par fax : 0 820 00 62 59
Réception des éléments: J-3 avant 12h





Liberté • Egalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MISSION REGIONALE D'AUTORITE ENVIRONNEMENTALE
HAUTS-DE-FRANCE
DU CONSEIL GENERAL DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE

La Présidente
de la mission régionale
d'autorité environnementale
Hauts-de-France
à
Direction régionale de
l'environnement, de l'aménagement
et du logement
Unité départementale de Lille

Lille, le 20/09/18

Objet : **Projet de création entrepôt logistique de l'entreprise SIG Watrelos sur la commune de Watrelos (59)**
Information sur un avis tacite de l'Autorité Environnementale

N° d'enregistrement Garance : n° 2018 - 002714

Monsieur,

L'autorité environnementale a été saisie le 16/07/2018 pour émettre un avis sur le projet en objet.

Aucun avis de l'autorité environnementale n'a été expressément produit dans le délai de deux mois suivant la saisine.

Je vous informe de l'absence d'observations de l'autorité environnementale sur le projet. Le présent courrier pourra être joint au dossier d'enquête publique.

Cette information sera publiée sur le site internet de la MRAE Hauts-de-France.

La Présidente
de la mission régionale d'autorité environnementale
Hauts-de-France

Patricia Corrèze-Lénée

Copies : Préfecture de département du Nord

AVIS DU CONSEIL NATIONAL DE LA PROTECTION DE LA NATURE

art. L411-1 et L411-2 du livre IV du code de l'environnement

Référence Onagre du projet : n°2018-07-14e-00857 Référence de la demande : n°2018-00857-011-001

Dénomination du projet : 59 - SIG Wattlelos

Demande d'autorisation environnementale - Date de mise à disposition : 05/04/2018

Lieu des opérations : 59150 - Wattlelos

Bénéficiaire : SIG WATTRELOS

MOTIVATION ou CONDITIONS

Le dossier fait l'objet d'investigations très générales et manque de clarté sur les incidences globales du projet sur les espèces protégées de flore et de faune.

Néanmoins, il se situe dans un contexte périurbain et occupe pour partie des espaces historiquement urbanisés.

Le principal défaut des inventaires est qu'ils ne restituent pas suffisamment les corridors écologiques et les espaces naturels aux alentours, support de l'intérêt écologique car partie des réponses dans la préservation à long terme des espèces impactées par le projet se situe dans ces espaces périphériques.

Il est difficile de cerner les raisons qui limitent les mesures d'évitement des stations d'Ophrys abeille telles que figurées sur la page 68 de l'étude.

Les mesures de compensation sont surfaciquement insuffisantes et ne permettront pas aux stations d'ophrys de se développer correctement, ni aux chiroptères et oiseaux de trouver les espaces de vie et de circulation. Pour cela il faut absolument préserver les continuités écologiques (voir plus loin). Par ailleurs, les durées d'engagements des mesures d'évitement, de réduction et surtout de compensation ne sont pas clairement énoncées.

C'est pourquoi un avis favorable est accordé à cette demande de dérogation aux conditions suivantes :

- doivent être pris en considération, les bordures boisées et prairiales figurant sur la carte de la page 53 auxquelles il faut ajouter la limite nord-ouest dans l'élargissement des mesures compensatoires et les prairies, pelouses et bois situés à l'est du site à aménager ;
- les secteurs nouvellement définis s'ajoutent aux zones d'évitement et de compensation pour constituer le socle des espaces à gérer selon un plan de gestion pour une période de 30 ans ;
- les suivis doivent être programmés à des fréquences définies par le plan de gestion sous le contrôle de la DREAL et le CBN de Bailleul.

Page 1

Par délégation du Conseil national de la protection de la nature :
Nom et prénom du délégataire : Michel Métails

AVIS : Favorable

Favorable sous conditions

Défavorable

Fait le : 3 septembre 2018

Signature :



Page 2



**Projet d'implantation du bâtiment B sur le site de la Martinoire
Commune de WATTRELOS (59)**

**Note en réponse à l'avis du Conseil National de la Protection de la
Nature**

Rappel :

Le Conseil National de la Protection de la Nature (CNP) a accordé un avis favorable à la demande de dérogation, sous réserve :

- *De prendre en considération les bordures boisées et prairiales, auxquelles il faut ajouter la limite nord-ouest dans l'élargissement des mesures compensatoires, et les prairies, pelouses et bois situés à l'est du site à aménager ;*
- *D'ajouter les secteurs nouvellement définis aux zones d'évitement et de compensation décrites dans le dossier pour constituer un socle des espaces à gérer selon un plan de gestion pour une période de 30 ans ;*
- *De programmer des suivis à des fréquences définies par le plan de gestion sous le contrôle de la DREAL et du CBN de Bailleul.*



Définition des zones de compensation :

Afin de répondre à la demande du CNPN, **de nouvelles zones d'évitement** ont été définies au sein de la zone concernée par le projet :

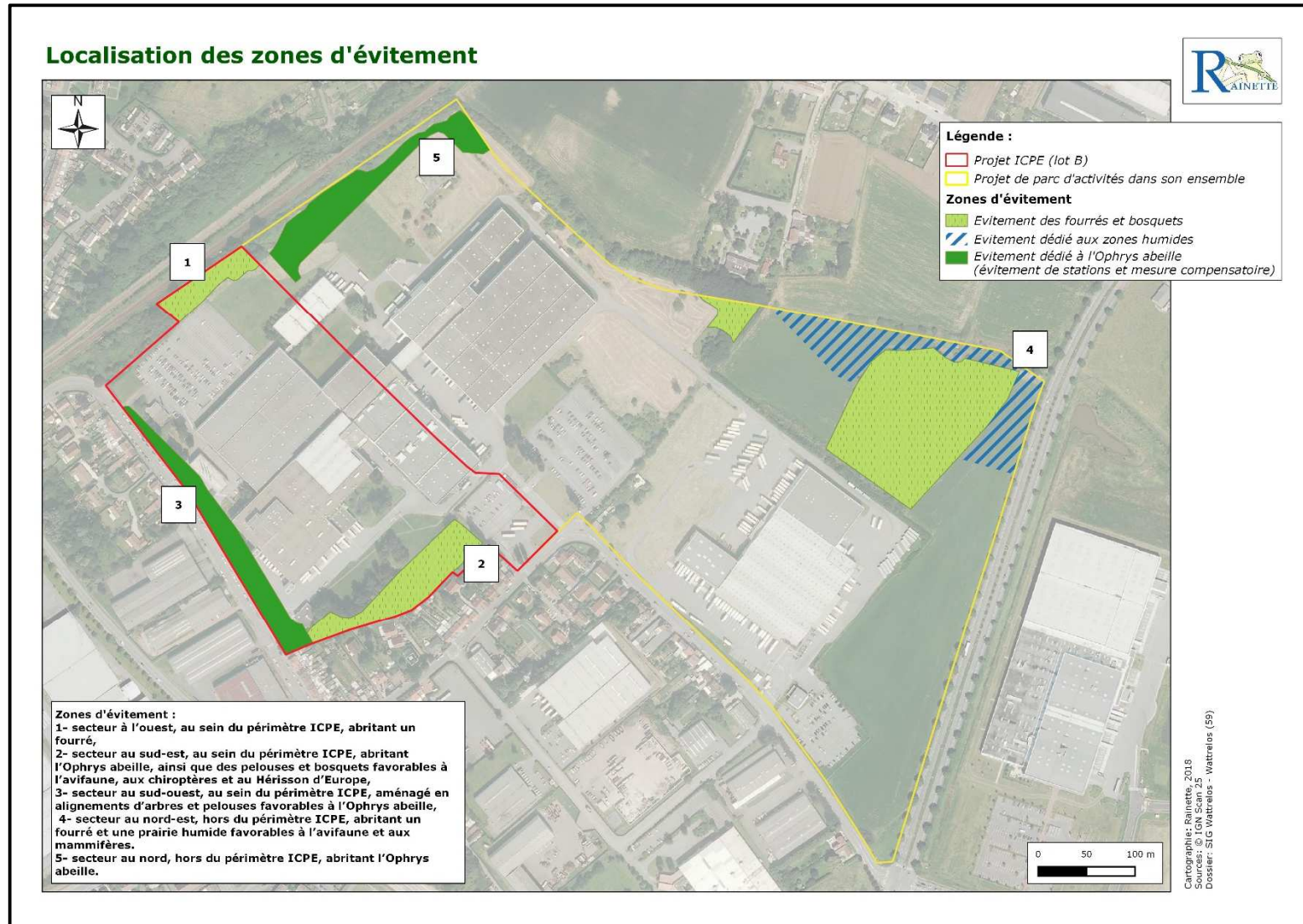
- La zone de fourrés située en bordure nord-ouest du site le long de la voie ferrée (zone 1 sur la carte ci-dessous) ;
- La quasi-totalité de la zone de fourrés située au nord-est de la zone d'étude (zone 4).

La zone boisée située au sud-est du site, déjà intégrée en tant que mesure d'évitement, sera également préservée (zone 2).

Ces différentes zones d'évitement doivent permettre de conserver des surfaces d'habitats suffisantes pour les différents groupes impactés par le projet, et constitueront également des espaces de circulation (corridors écologiques) non négligeables en contexte péri-urbain.

La carte ci-après localise les différentes mesures d'évitement associés au projet.

Figure 1 : Synthèse des zones d'évitement associées au projet dans son ensemble



Le plan paysager ci-après rend compte de la logique de restitution des corridors recherchée dans le cadre du projet.



Figure 2 : Plan paysager du site (KALIES, 2018)

En complément, **une nouvelle zone de compensation** en faveur de l'Ophrys abeille a été définie au sud du site (à proximité du bassin de collecte des eaux pluviales), où un double alignement d'arbres de haut jet sera planté pour rééquilibrer la façade du site sur la rue de la Martinoire. Cette nouvelle zone (zone 3 sur la carte ci-avant) pourra accueillir le transfert des pieds d'Ophrys abeille impactés dans le cadre du projet, sous réserve d'une protection du secteur pendant toute la durée du chantier et de la mise en œuvre d'une gestion adaptée à l'espèce. Les sujets devront être plantés préalablement au transfert pour ne pas impacter les pieds transplantés. La figure ci-dessous localise cette nouvelle zone compensatoire, d'une superficie de **0,61 ha**.

Rainette sarl au capital de 10.000 euros SIRET: 508 468 709 000 37 RCS 508 468 709

N°TVA intracommunautaire : FR 47 508 468 709

Siège social: 35 Quai des Mines 1^{er} étage - 59300 VALENCIENNES

☎: 03.59.38.22.58 / site web: www.rainette-sarl.com

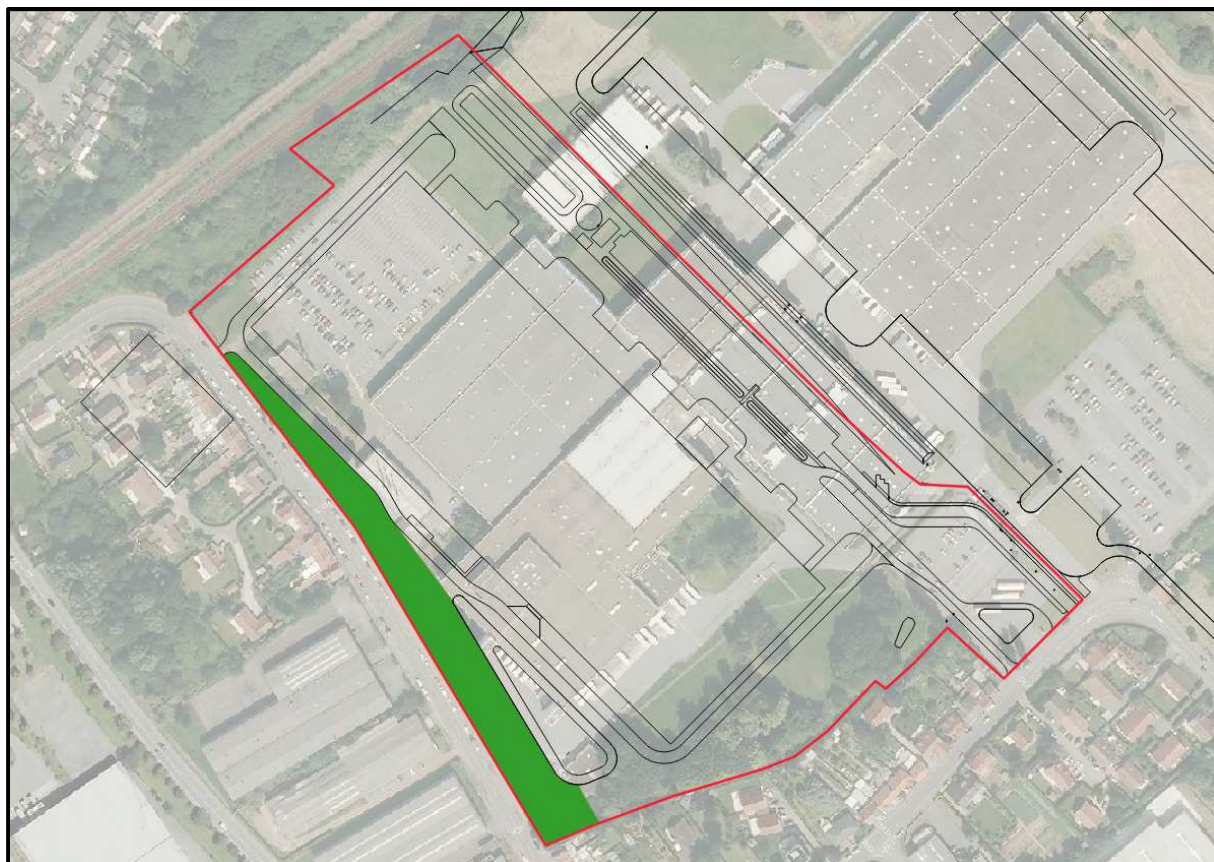


Figure 3 : Nouvelle zone de compensation en faveur de l'Ophrys abeille au sein du périmètre ICPE (en vert)



Plan de gestion et suivis :

Comme évoqué dans le dossier de demande de dérogation, le maître d'ouvrage devra mettre en œuvre un **plan de gestion** sur les espaces faisant l'objet de mesures d'évitement et de compensation, ceci afin de veiller à l'efficacité des mesures et de garantir leur pérennité. Ce plan de gestion sera défini **pour une durée de 30 ans**. Il sera rédigé et transmis à la DDTM sous un délai de 1 an maximum à compter de la date de signature de l'arrêté préfectoral d'autorisation environnementale.

Les objectifs à atteindre dans le cadre de ce plan de gestion sont les suivants (non exhaustif) :

- Gérer et restaurer les milieux herbacés (pelouses urbaines, prairies de fauche rudéralisées) en faveur de l'Ophrys abeille ;
- Mise en œuvre d'une gestion différenciée des espaces libres (fauche tardive exportatrice, zéro phyto) ;
- Veille et lutte contre les espèces exotiques envahissantes ;
- Gestion douce des haies et des milieux arbustifs.

Des suivis seront effectués à une fréquence régulière afin d'évaluer l'efficacité du plan de gestion. Ces derniers pourront être programmés à une **fréquence annuelle pendant les 5 premières années** du plan de gestion, afin de permettre si nécessaire un réajustement dans la gestion du site. Par la suite, la fréquence des suivis pourra être progressivement diminuée (par exemple : un passage tous les 3 ans jusqu'à l'année N+15, puis tous les 5 ans). Cette fréquence de suivis, définie dans le plan de gestion, devra être validée par la DREAL et le CBN de Bailleul. Ces suivis feront l'objet de comptes-rendus transmis aux services de l'Etat.

Les indicateurs devront être sélectionnés pour être directement en lien avec les objectifs fixés et en fonction de leur facilité de suivi. Par exemple :

- Gestion des milieux herbacés : suivi des populations d'Ophrys abeille (nombre de stations, effectifs, état de conservation...) ;
- Gestion différenciée des espaces libres : suivi de la diversité floristique et entomologique ;
- Veille et lutte contre les EEE : relevé et suivi de l'évolution des stations d'EEE sur le site (nombre d'espèces présentes, localisation et étendue des stations, dynamique...) ;
- Gestion douce des haies et des milieux arbustifs : suivi de la diversité avifaunistique.

Aménagement et habitat

/ Stratégie et opérations foncières
/ Stratégie foncière

Réf. D18-007980

Dossier suivi par :

Ludovice DEMEYER

Tél. : 03.20.21.66.43

Fax : 03.20.21.60.49

Mail : ldemeyer@lillemetropole.fr

Objet : SIG WATTRELOS - Installations classées pour la protection de l'environnement - Dossier de demande d'autorisation d'exploiter - commune de WATTRELOS - ZI de la Martinoire



Monsieur Thierry MAILLES
Secrétaire général adjoint
Préfecture de la Région des Hauts de France
12 rue Jean sans peur
CS 20003
59039 LILLE CEDEX

Lille, le 19 OCT. 2018

Monsieur le secrétaire général adjoint,

Dans le cadre de la constitution d'un dossier de demande d'autorisation d'exploiter une installation classée pour la protection de l'environnement (régime d'autorisation), sis zone industrielle de la MARTINOIRE à Wattrelos (parcelle AD-67), je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint l'avis adressé au futur exploitant « SIG Wattrelos » par la Métropole Européenne de Lille.

Cet avis est émis conformément aux dispositions du code de l'environnement (installations classées pour la protection de l'environnement).

Je vous prie d'agréer, Monsieur le secrétaire général adjoint, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Gérard CAUDRON
Vice-président,
Urbanisme opérationnel, aménagement et ville renouvelée, sites et sols pollués en milieu urbain, autorisations d'urbanisme

Copie : Monsieur le Maire de Wattrelos





Aménagement et habitat

/ Stratégie et opérations foncières
/ Stratégie foncière

Réf. D18-007969

Dossier suivi par :

Ludovic DEMEYER

Tél. : 03.20.21.66.43

Fax : 03.20.21.60.49

Mail : ldemeyer@lillemetropole.fr

SIG WATTRELOS

35 Allée Lavoisier

Technoparc des Près

59650 VILLENEUVE D'ASCQ

A l'attention de M. Olivier DESOUTER

Objet : SIG WATTRELOS - Installations classées pour la protection de l'environnement - Dossier de demande d'autorisation d'exploiter - Commune de WATTRELOS - ZI de la Martinoire

Lille, le

19 OCT. 2018

Monsieur,

Dans le cadre de la constitution d'un dossier de demande d'autorisation d'exploiter une installation classée pour la protection de l'environnement (régime d'autorisation), sis zone industrielle de la MARTINOIRE à Wattrelos (parcelle AD-67) vous sollicitez, conformément au code de l'environnement, l'avis de la Métropole Européenne de Lille sur « l'état dans lequel devra être remis le site lors de l'arrêt définitif des installations ».

Au Plan Local d'Urbanisme en vigueur, le terrain d'assiette de l'installation envisagée est classée en zone UE. Le caractère général de la zone est défini comme suit : « *Il s'agit d'une zone d'activités organisée ou à organiser où les commerces, les bureaux et les services sont limités* ».

En réponse à votre courrier du 27 août 2018, la Métropole Européenne de Lille demande que, lors de la mise à l'arrêt définitive, l'exploitant procède aux mesures suivantes :

- l'évacuation du matériel, des produits dangereux et des déchets ;
- l'interdiction et la limitation des accès au site ;
- la suppression des risques d'incendie ou d'explosion ;
- la surveillance des effets de l'installation sur l'environnement ;
- le respect de l'ensemble des textes législatifs et réglementaires ;
- la remise en état du site conformément à l'usage déterminé par le Plan Local d'Urbanisme en vigueur au moment de la mise à l'arrêt.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Gérard CAUDRON

Vice-président

Urbanisme opérationnel, aménagement et ville renouvelée, sites et sols pollués en milieu urbain, autorisation d'urbanisme

Copie : Monsieur le Maire de Wattrelos





Aménagement et habitat

/ Stratégie et opérations foncières
/ Stratégie foncière

Réf. D18-007969

Dossier suivi par :

Ludovic DEMEYER

Tél. : 03.20.21.66.43

Fax : 03.20.21.60.49

Mail : ldemeyer@lillemetropole.fr

SIG WATTRELOS

35 Allée Lavoisier

Technoparc des Près

59650 VILLENEUVE D'ASCQ

A l'attention de M. Olivier DESOUTER

Objet : SIG WATTRELOS - Installations classées pour la protection de l'environnement - Dossier de demande d'autorisation d'exploiter - Commune de WATTRELOS - ZI de la Martinoire

Lille, le **19 OCT. 2018**

Monsieur,

Dans le cadre de la constitution d'un dossier de demande d'autorisation d'exploiter une installation classée pour la protection de l'environnement (régime d'autorisation), sis zone industrielle de la MARTINOIRE à Wattrelos (parcelle AD-67) vous sollicitez, conformément au code de l'environnement, l'avis de la Métropole Européenne de Lille sur « l'état dans lequel devra être remis le site lors de l'arrêt définitif des installations ».

Au Plan Local d'Urbanisme en vigueur, le terrain d'assiette de l'installation envisagée est classée en zone UE. Le caractère général de la zone est défini comme suit : « Il s'agit d'une zone d'activités organisée ou à organiser où les commerces, les bureaux et les services sont limités ».

En réponse à votre courrier du 27 août 2018, la Métropole Européenne de Lille demande que, lors de la mise à l'arrêt définitive, l'exploitant procède aux mesures suivantes :

- l'évacuation du matériel, des produits dangereux et des déchets ;
- l'interdiction et la limitation des accès au site ;
- la suppression des risques d'incendie ou d'explosion ;
- la surveillance des effets de l'installation sur l'environnement ;
- le respect de l'ensemble des textes législatifs et réglementaires ;
- la remise en état du site conformément à l'usage déterminé par le Plan Local d'Urbanisme en vigueur au moment de la mise à l'arrêt.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Gérard CAUDRON

Vice-président

Urbanisme opérationnel, aménagement et
ville renouvelée, sites et sols pollués en
milieu urbain, autorisation d'urbanisme

Copie : Monsieur le Maire de Wattrelos



D.G.T.A.U.
Service Urbanisme

EXTRAIT DU REGISTRE DES ACTES

ET ARRETES DU MAIRE

**Parc d'Activités de la Martinoire
Nord Europe Wattrelos (NEW)
BILAN DE LA CONCERTATION**

Le Maire de la Commune de WATTRELOS,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L.103-2 (3°), L.103-3,

Vu le Plan Local d'Urbanisme couvrant l'ensemble du secteur selon les règles applicables aux zones d'activités (UE),

Vu les demandes d'autorisation d'urbanisme déposées en mairie (permis de construire n° 59.650.18.O.0019 déposé le 6 avril 2018 et permis d'aménager n° 59.650.18.O.0003 déposé le 6 juillet 2018),

Vu l'arrêté du Maire de Wattrelos du 8 août 2018 fixant les modalités de la concertation,

Vu la procédure de concertation préalable qui s'est déroulée du 5 septembre au 22 septembre 2018 aux jours et heures d'ouverture de la mairie,

ARRETE

Article 1^{er} : Objectifs et enjeux poursuivis par le projet

Le démantèlement de l'ensemble des entrepôts logistiques et autres bâtiments de l'établissement « La Redoute » est en cours. Cette emprise de 33 hectares rachetée par la Société SIG prévoit la création d'un nouveau Parc d'Activités développant près de 150.000 m² de surface de plancher (logistique, TPE, PME).

Longeant l'axe Liberté – Egalité – Fraternité qui lui assure un accès facilité à l'ensemble des infrastructures routières belges et françaises et partageant un linéaire mitoyen avec la Belgique, ce nouveau projet baptisé NEW (Nord Europe Wattrelos) constituera une porte d'entrée privilégiée au nord de notre métropole et augure d'une reconversion réussie dynamisant très positivement la Zone Industrielle de la Martinoire.

Les programmations liées à ce Parc d'Activités devraient permettre la création de 400 nouveaux emplois.

Ce projet nécessitant une évaluation environnementale au titre des articles L.122-1 et R.122-2 du Code de l'Environnement, il convient d'en prévenir les effets potentiels sur l'environnement et le cadre de vie.

A ce titre, cette opération de construction et d'aménagement a été soumise à concertation préalable avec le public et toute personne concernée, conformément à l'article L.103-2 du Code de l'Urbanisme.

Article 2 : La Concertation préalable

La concertation s'est déroulée du 5 septembre au 22 septembre 2018.

L'objectif de cette concertation était de recueillir les observations du public sur le projet de reconversion du site de « la Redoute ».

Le dossier de concertation présentant l'aménagement a été mis en ligne sur le site de la Ville de Wattrelos pendant toute la durée de la concertation.

Pendant cette période un registre destiné à recevoir les observations du public a été mis à disposition à l'accueil du service urbanisme aux jours et heures d'ouverture de l'hôtel de ville et une adresse mail dédiée à ce projet a été mise en place.

A l'issue de cette concertation, le Maire de Wattrelos a pu tirer un bilan de cette concertation : **aucune observation n'a été formulée sur le registre ou sur l'adresse mail mis à la disposition du public.**

Article 3 : Exécution de la décision

- Monsieur le Maire de Wattrelos est chargé de :
- l'exécution du présent arrêté,
 - de sa transmission à Monsieur le Préfet de la Région Hauts-de-France

Fait à WATTRELOS, le **27 SEP. 2018**

Le Maire
Pour Le Maire
L'Adjoint Délégué



Le feu
Daniel LEFEVRE

Département du Nord Commune de Wattrelos

Enquête publique n°E18000151/59

Objet : Demande d'autorisation d'exploiter un entrepôt logistique de 6 cellules de stockage sur la commune de Wattrelos, rue de la Martinière

Demandeur : la société SIG Wattrelos

Procès-verbal de synthèse

Rappel du déroulement de l'enquête.

L'enquête s'est déroulée comme prévue du 6 novembre 2018 au 6 décembre 2018.

Quatre permanences ont été tenues, les Mardi 6 novembre 2018 de 9h à 12h, Mardi 13 novembre de 14h à 17h, Samedi 24 novembre de 9h à 12h et Jeudi 6 décembre de 14h à 17h.

La publicité a été faite selon la réglementation en vigueur, tant par voie de presse que par l'intermédiaire des panneaux d'affichage, dans les communes concernées ; j'ai pu constater l'une et l'autre de visu.

Les conditions dans lesquelles cette enquête s'est déroulée ont été satisfaisantes, au niveau de la collaboration avec l'entreprise SIG Wattrelos et de l'accueil en mairie de Wattrelos pour les permanences.

Observations déposées sur les registres

9 observations ont été déposées sur le registre d'enquête en mairie (par 6 personnes), 1 l'a été par l'intermédiaire de la boîte courriel dédiée.

Elles peuvent être résumées comme suit :

-opposition au projet (dont les déposants ont une idée fausse qui semble être répandue dans le quartier), car ils subissent déjà de grands désagréments du fait d'une entreprise (TS Location) située à proximité immédiate du site concerné. Ils ont peur que le nouveau projet SIG Wattrelos augmente ces désagréments (bruits de camions, chute de déchets sur la chaussée, utilisation d'une rue malgré une interdiction affichée, etc...)

Exposé fait du projet leur position évolue vers des demandes :

-ils souhaitent connaître le plan de circulation des camions, de manière à en évaluer l'impact les concernant,

- ils demandent :

- que des garanties soient apportées quant au respect du plan de circulation (ce qui ne serait pas le cas actuellement).

-que le mur anti bruit soit efficace par rapport au bruit généré par les camions, qu'il soit végétalisé devant les habitations, et que l'entretien des arbres soit effectif, au moins à proximité des habitations, afin d'éviter les risques de chute,

-que les avertisseurs sonores de recul des divers véhicules du site soient atténués voir neutralisés,

- des garanties qu'aucun produit dangereux et/ou polluant ne sera pas stocké dans les entrepôts.

-Ils souhaitent connaître la nature réelle des risques en cas d'incendie.

Certains sont par ailleurs très revendicatifs par rapport à la mairie quant à la manière dont la publicité de la concertation préalable a été faite.

Avis que je en partage pas.

Par courriel un couple de riverains dit avoir apprécié le soin apporté aux analyses concernant les impacts au niveau de la flore et de la faune.

- Il demande que soit effectuée une évaluation environnementale plus large, intégrant toutes les entreprises situées à proximité de la zone concernée, en particulier l'entreprise TS Location, dont ils ont déjà évoqué les nuisances qu'elle leur occasionne lors de leur venue en permanence le 6/11.

Questions posées par le commissaire enquêteur :

Les risques liés aux effets de ces incendies sont explicités à l'aide de plans dans le dossier, en ce qui concerne les zones pouvant être impactées. Ils sont limités à quelques mètres en bordure de la propriété.

Ils concernent des effets thermiques létaux irréversibles dus à la chaleur dégagée ou aux fumées toxiques (essentiellement liées au stockage des matières plastiques).

Les effets de ces événements sont limités à quelques dizaines de mètres des limites extérieures de l'exploitation.

La zone concernée par les effets toxiques irréversibles potentiels contient un certain nombre d'habitations, à l'extérieur de la propriété SIG Wattrelos.

Pendant l'exploitation des mesures techniques et organisationnelles sont prévues afin d'éviter ces évènements et d'en limiter les conséquences.

Je souhaite que vous précisiez :

- la nature exacte des risques encourus.
- les mesures que vous envisagez de prendre pour informer les riverains des risques encourus et des mesures de prévention et de protection à prendre en cas d'incident.

La demande d'autorisation au titre de la destruction d'espèces protégées n'appelle pas de questions particulières, ayant pris acte de vos engagements qui sont exposés dans le dossier en réponse que vous avez transmis pour donner suite aux observations de la CNPN.

Je vous saurai gré de bien vouloir me faire parvenir votre réponse avant le 25/12/2018.

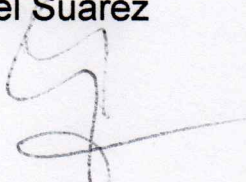
Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes respectueuses salutations.

Marcq-en-Baroeul

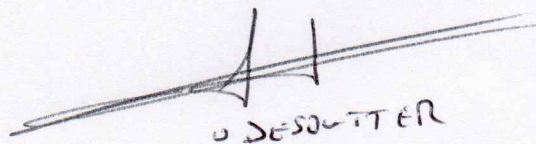
Le 8/12/2018

Le commissaire enquêteur :

Michel Suarez



Reçu en main propre
le 10/12/2018



J. DESOUTTER



KALIÈS

Étude & conseil
en environnement,
énergie & risques industriels

NOTE EN REPONSE AUX REMARQUES DE L'ENQUETE PUBLIQUE

SIG WATTRELOS WATTRELOS (59)

Version n°1,

Fait à Lezennes, le 12 décembre 2018

KALIES – KA17.11.012

K:\cananelivoua\Wattrelos - SIG\Texte\DDAE - Bâtiment B\réponse enquête publique\Note en réponse - remarques enquête publique.docx

SIÈGE SOCIAL

16, rue Louis Neel - 59260 LEZENNES - Tél : 03 20 19 17 17 - Fax : 03 20 19 17 41 - www.kalies.com

SAS au capital de 119 900 euros - APE 7022 Z - SIRET 420 116 253 000 48 - RCS Lille B 420 116 253 - TVA FR 29420116253

Suite au dépôt du Dossier de Demande d'Autorisation Environnementale (DDAE) le 5 avril 2018 en préfecture du Nord, une enquête publique s'est déroulée du 6 novembre 2018 au 6 décembre 2018.

Un procès-verbal de synthèse, transmis en date du 10 décembre 2018, permet de résumer les observations émises par les riverains et le commissaire enquêteur.

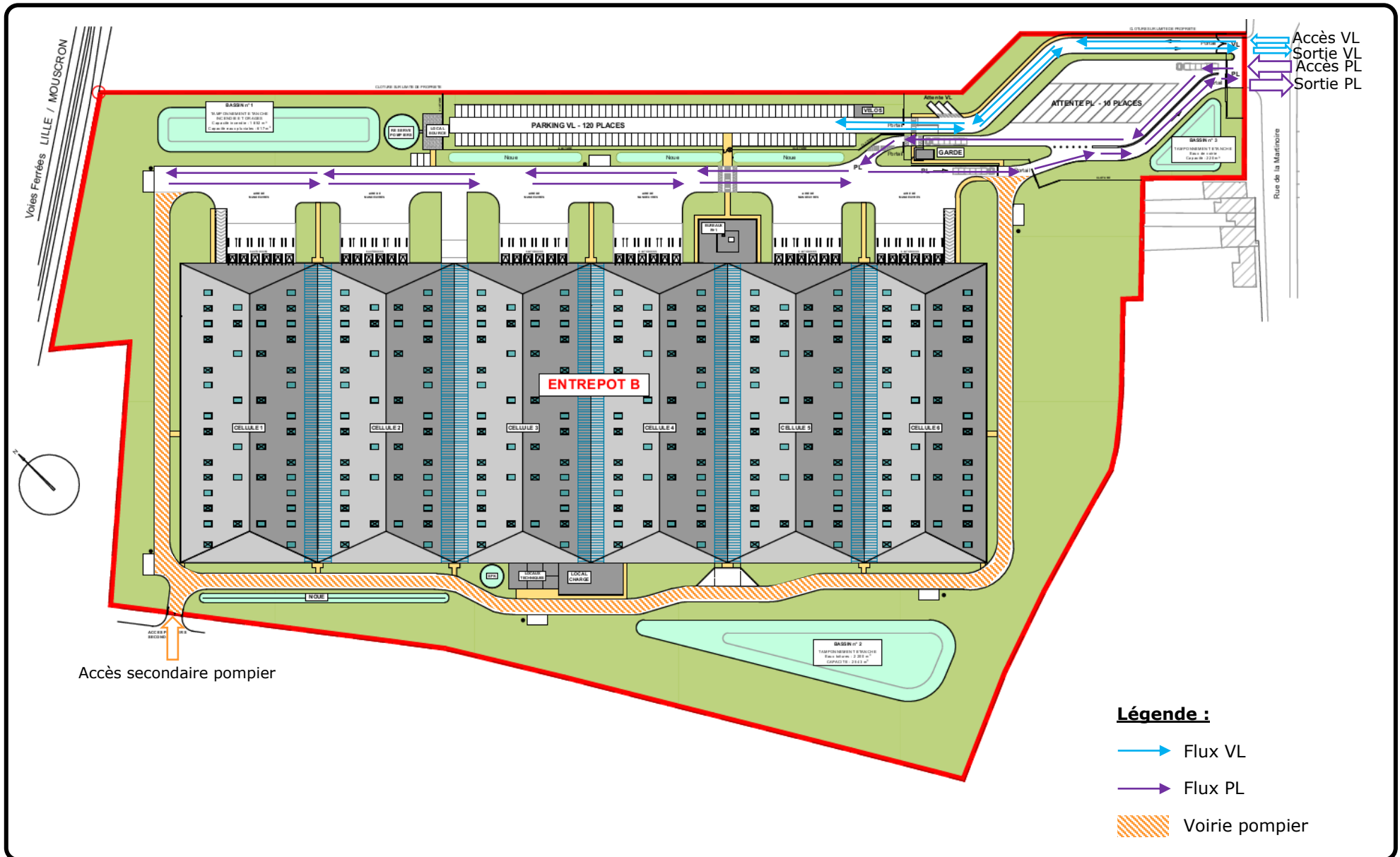
Afin de répondre aux remarques formulées, vous trouverez ci-après les éléments de réponse.

N°1	Observations déposées sur les registres
Remarque :	<p>Opposition au projet (dont les déposants ont une idée fausse qui semble être répandue dans le quartier), car ils subissent déjà de grands désagréments du fait d'une entreprise (TS Location) située à proximité immédiate du site concerné. Ils ont peur que le nouveau projet SIG Wattrelos augmente ces désagréments (bruits de camions, chute de déchets sur la chaussée, utilisation d'une rue malgré une interdiction affichée, etc...)</p> <p>Exposé fait du projet, leur position évolue vers les demandes :</p> <p>a) ils souhaitent connaître le plan de circulation des camions, de manière à en évaluer l'impact les concernant,</p> <p>Ils demandent :</p> <p>b) que des garanties soient apportées quant au respect du plan de circulation (ce qui ne serait pas le cas actuellement),</p> <p>c) que le mur anti-bruit soit efficace par rapport au bruit généré par les camions, qu'il soit végétalisé devant les habitations, et que l'entretien des arbres soit effectif, au moins à proximité des habitations, afin d'éviter les risques de chute,</p> <p>d) que les avertisseurs sonores de recul des divers véhicules du site soient atténués voir neutralisés,</p> <p>e) des garanties qu'aucun produit dangereux et/ou polluant ne sera pas stocké dans les entrepôts,</p> <p>f) ils souhaitent connaître la nature réelle des risques en cas d'incendie,</p> <p>g) ils demandent que soit effectuée une évaluation environnementale plus large, intégrant toutes les entreprises situées à proximité de la zone concernée, en particulier l'entreprise TS Location, dont ils ont déjà évoqué les nuisances qu'elle leur occasionne.</p>
Réponses :	
a)	<p>Le plan de circulation des camions sur le site est repris sur le plan en page suivante.</p> <p>Les flux de poids lourds et de véhicules légers seront concentrés au nord du bâtiment logistique où seront disposés les quais de chargement.</p> <p>La voie permettant la sortie des poids lourds est celle qui passe au plus près des habitations à l'ouest. Un mur anti-bruit sera mis en place, au niveau des limites de propriété, afin d'atténuer le bruit de cette voie pour les habitations.</p> <p>A proximité des habitations au sud et à l'est, seuls l'accès secondaire pour les services d'incendie et de secours et la voie engins permettant la circulation des pompiers en cas d'incendie seront présents. Cet accès et cette voie ne seront utilisés qu'en cas d'incident.</p> <p>La circulation des camions à l'extérieur du site est indépendante de SIG WATTRELOS.</p>
b)	<p>Des panneaux de signalisation situés à l'intérieur du site permettront de respecter le plan de circulation sur le site ainsi que les limitations de vitesse.</p> <p>Une signalétique sera installée à l'extérieur du site en partenariat avec la MEL.</p>
c)	<p>Conformément à l'arrêté ministériel de prescription générale applicable au site, une mesure de bruit sera réalisée dans les 3 mois qui suivent la mise en exploitation du site afin de s'assurer que les niveaux de bruits en limite de propriété et au niveau des habitations sont respectés. En outre, que le mur anti-bruit soit efficace. Si les niveaux de bruits ne sont pas respectés, SIG WATTRELOS mettra en place de nouvelles mesures pour y remédier.</p> <p>Une mesure de bruit sera réalisée dans les 6 mois pour valider l'adéquation entre l'étude et la réalité. Le mur anti-bruit ne sera pas végétalisé.</p> <p>Conformément à l'arrêté cité précédemment, les abords de l'installation et les surfaces extérieurs du site, dont les espaces verts et les arbres, seront maintenus en bon état de propreté et SIG WATTRELOS mettra en œuvre des bonnes pratiques pour l'entretien de ces espaces.</p>

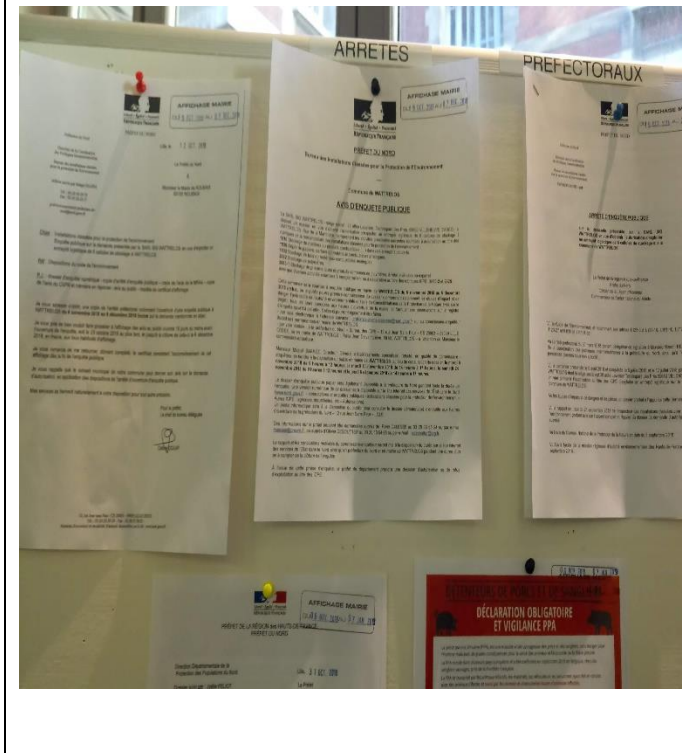
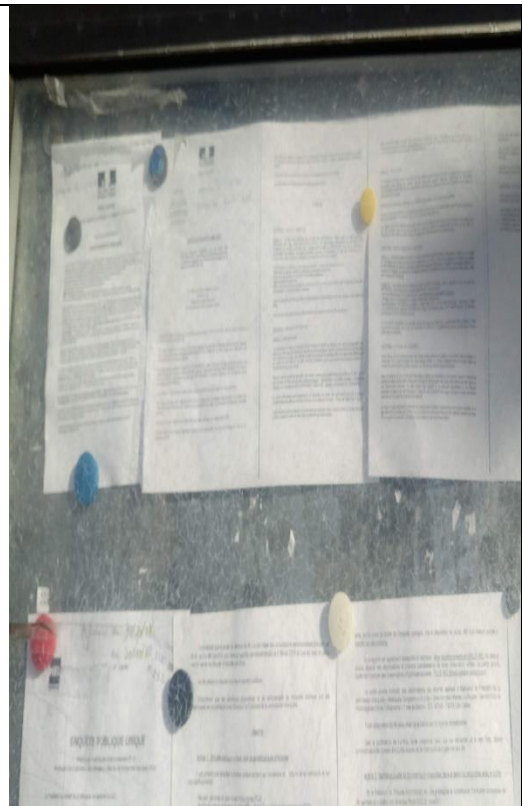
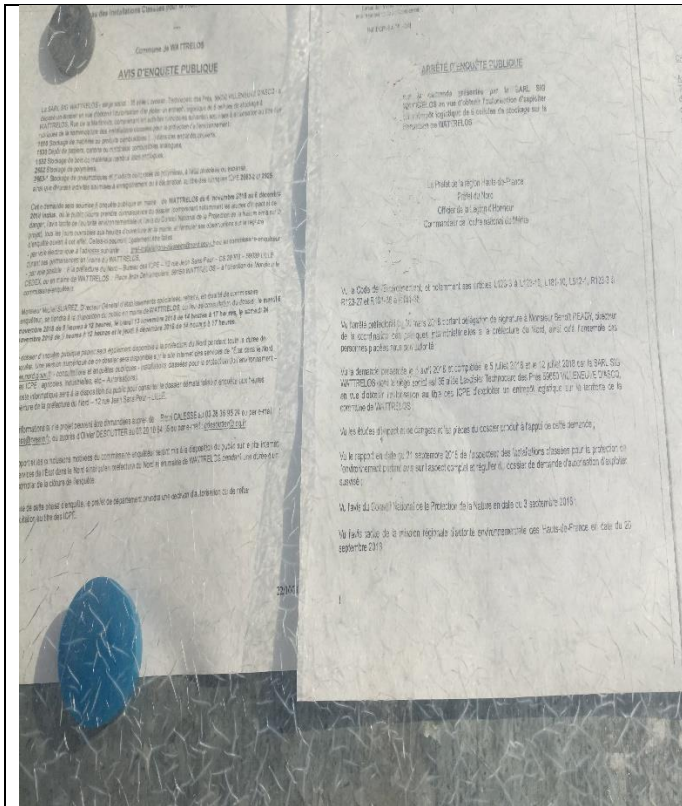
d)	<p>Les poids lourds n'étant pas propriétés de SIG WATTRELOS, celui-ci n'a pas la maîtrise du bruit émis par les avertisseurs sonores ainsi que de la présence ou non de ces avertisseurs sur les poids lourds. De plus, les avertisseurs de recul sur les poids lourds sont des obligations réglementaires pour la conformité des véhicules. Ils ne peuvent pas être neutralisés.</p> <p>La consigne sera donnée aux chauffeurs de procéder aux chargements avec le moteur à l'arrêt et de réserver strictement l'usage des avertisseurs sonores aux situations d'urgence.</p> <p>Les chariots élévateurs seront uniquement à l'intérieur du bâtiment, leurs avertisseurs de recul n'auront donc pas d'incidences sur les habitations à proximité du site.</p>
e)	<p>La demande d'autorisation environnementale de l'entrepôt porte sur le stockage de produits non dangereux tels que papiers, cartons, tissus, matières plastiques...</p> <p>L'entrepôt n'a donc pas vocation à stocker les produits dangereux suivants : inflammables, comburants, dangereux pour l'environnement, aérosols, explosibles...</p>
f)	<p>En cas d'incendie, seuls les effets thermiques de 3 kW/m² sortent du site sur quelques mètres au niveau des habitations au sud du site. Ces effets correspondent au seuil des effets irréversibles délimitant la « zone des dangers significatifs pour la vie humaine » (<i>arrêté du 29 septembre 2005 relatif à l'évaluation et à la prise en compte de la probabilité d'occurrence, de la cinétique, de l'intensité des effets et de la gravité des conséquences des accidents potentiels dans les études de dangers des installations classées soumises à autorisation</i>).</p> <p>Les risques encourus sont des blessures plus ou moins graves, en fonction du temps d'exposition à ces flux, sans pour autant être mortels.</p> <p>Des flux thermiques de 3 kW/m² et de 5 kW/m² (effets létaux) sortent en limite ouest du site mais n'ont pas de conséquences pour la population puisqu'ils n'atteignent que l'espace boisé en bordure de la voie ferrée.</p> <p>Il est à noter que le logiciel de modélisation utilisé, FLUMILOG, ne prend en compte que les dispositions constructives permettant de limiter les incendies mais ne prend pas en compte la présence du sprinklage et l'intervention des pompiers qui permettent d'atténuer les effets de l'incendie. Les scénarios présentés sont donc majorants.</p> <p>Dans le cadre de la mise en place du plan de défense incendie, SIG WATTRELOS réalisera une note de synthèse sur les moyens de protection destinée aux riverains.</p>
g)	<p>D'après l'article R. 122-5 (II-5-e) du code de l'environnement, le cumul des incidences avec d'autres <u>projets</u> existants ou approuvés doit être étudié dans l'étude d'impact.</p> <p>En effet, le cumul des incidences avec les sites existants sont étudiés dans l'analyse de l'état initial :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Dans le domaine du bruit, des mesures dans l'environnement ont été effectuées en prenant en compte le bruit émis par les sites situés à proximité du projet sans prendre en compte le bruit du futur site SIG WATTRELOS. - Dans le domaine de l'air, les mesures effectuées par la station de mesure d'Atmo Hauts-de-France à 1,8 km du site mettent en évidence le respect des valeurs réglementaires des différents paramètres de qualité de l'air sauf des poussières de moins de 2,5 µm. Sur le site, la seule installation pouvant avoir un impact dans le domaine de l'air est la chaudière. Elle fonctionnera au gaz naturel qui est un gaz dit « propre » car peu polluant. De plus, la chaudière sera de faible puissance et fonctionnera uniquement pendant les périodes de gel (température inférieure à 5°C). Une cheminée sera présente au niveau de la chaudière permettant une bonne dispersion des gaz de combustion dans l'atmosphère et évitant ainsi les retombées au niveau des habitations. - Dans le domaine du trafic, l'impact sera considéré comme nul car le trafic du futur entrepôt de SIG WATTRELOS se substituera en totalité au trafic des anciens entrepôts de LA REDOUTE.

	<ul style="list-style-type: none">- Dans le domaine de l'eau, les eaux pluviales seront tamponnées sur le site et rejetées à débit régulé au réseau communal. Il est à noter que sur le site de LA REDOUTE, les eaux n'étaient pas tamponnées et rejetées au réseau avec un débit non régulé. Le projet SIG WATTRELOS permet d'améliorer la situation existante dans le domaine de l'eau.- Dans le domaine du déchet, les activités du site ne sera pas génératrice d'une grande quantité de déchets et ceux-ci sont principalement des emballages, palettes, ménagers, encombrants... Ils sont stockés sur le site dans des conditions ne présentant pas de risques de pollution et sont enlevés 2 à 3 fois par mois par des sociétés spécialisées. <p>Il est à noter que la future plateforme logistique de la société SIG WATTRELOS s'implante en lieu et place des entrepôts de LA REDOUTE. Les activités des 2 entrepôts étant les mêmes, l'impact sur l'environnement sera donc globalement le même.</p> <p>La société TS Location n'est pas dans le périmètre de SIG WATTRELOS et est une société indépendante. En cas de problème avec TS LOCATION, merci de vous rapprocher d'elle. EN cas d'infraction sur le code de la route, il faut en informer les forces de l'ordre.</p>
--	--

Plan de circulation



N°2	Questions posées par le commissaire enquêteur
Remarque :	<p>Les risques liés aux effets de ces incendies sont explicités à l'aide de plans dans le dossier, en ce qui concerne les zones pouvant être impactées. Ils sont limités à quelques mètres en bordure de la propriété.</p> <p>Ils concernent des effets thermiques létaux irréversibles dus à la chaleur dégagée ou aux fumées toxiques (essentiellement liées au stockage des matières plastiques).</p> <p>Les effets de ces événements sont limités à quelques dizaines de mètres des limites extérieures de l'exploitation.</p> <p>La zone concernée par les effets toxiques irréversibles potentiels contient un certains nombre d'habitations, à l'extérieur de la propriété SIG Wattrelos.</p> <p>Pendant l'exploitation des mesures techniques et organisationnelles sont prévues afin d'éviter ces événements et d'en limiter les conséquences.</p> <p>Je souhaite que vous précisiez :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La nature exacte des risques encourus, - Les mesures que vous envisagez de prendre pour informer les riverains des risques encourus et des mesures de prévention et de protection à prendre en cas d'incident.
Réponse :	<p>Comme précisé précédemment, le seuil des effets irréversibles correspond à la « zone des dangers significatifs pour la vie humaine » (<i>arrêté du 29 septembre 2005 relatif à l'évaluation et à la prise en compte de la probabilité d'occurrence, de la cinétique, de l'intensité des effets et de la gravité des conséquences des accidents potentiels dans les études de dangers des installations classées soumises à autorisation</i>).</p> <p>Les risques encourus sont des blessures plus ou moins graves, en fonction du temps d'exposition, non mortels.</p> <p>Les mesures envisagées pour informer les riverains des risques encourus figureront dans le plan de défense incendie du site, rédigé avant la mise en exploitation du site et sont notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> - une note de synthèse sur les moyens de protection destinée aux riverains, - une réunion d'information, en partenariat avec le SDIS, de l'ensemble des riverains. <p>Les mesures de protection et de prévention prévues en cas d'incident sont les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Vérifications périodiques des installations, maintenance préventive, contrôle régulier des installations électriques, - Mise en place d'un plan de prévention et d'un permis feu pour les travaux, - Formation du personnel au métier de logistique et aux différents risques encourus, - Affichage des consignes de sécurité, - Mise en place d'un dispositif de télésurveillance, - Présence de mur séparatif coupe-feu 3h et de mur coupe-feu 2h au niveau des façades où il n'y a pas de quais, - Présence de sprinklage de type ESFR permettant la détection et l'extinction incendie, - Présence de d'extincteurs adaptés aux risques, de RIA et 6 poteaux incendie reliés à une cuve de 1 200 m³, - Mise en place de consignes d'intervention en cas d'incendie, d'un plan d'urgence/plan de défense incendie.



SIGLES utilisés dans le rapport

CNPN Conseil National de la Protection de la Nature

CPN de Bailleul : Conservatoire Botanique National de Bailleul

DDTM Direction Départementale des Territoires et de la Mer

DREAL Direction Régionale de l'Environnement, de
l'Aménagement et du Logement

ICPE Installation Classée pour la Protection de l'Environnement

MRAe Mission Régionale d'Autorité environnementale

SAGE Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux

SDAGE Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des
Eaux

ZAC Zone d'Aménagement Concerté

----- Message transféré -----

Sujet : [INTERNET] ENQUETE PUBLIQUE SIG WATTRELOS

Date : Fri, 9 Nov 2018 10:23:01 +0100 (CET)

De : jfmoje <0616287231@sfr.fr>

Répondre à : jfmoje <0616287231@sfr.fr>

Pour : pref-installations-classees@nord.gouv.fr

BUREAU DES INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L ENVIRONNEMENT

ENQUETE PUBLIQUE

Dossier SARL SIG WATTRELOS

Madame, Monsieur

C'est avec beaucoup d'attention que nous avons pris connaissance du dossier de la SARL SIG pour l'exploitation d'un entrepôt **Rue de la Martinoire WATTRELOS**.

Nous habitons depuis plus de 30 ans au 321 de la rue de la Martinoire, dans la zone côté SUD du projet, entourés d'entreprises (dont ICPE) et de deux antennes relais....

Dans la lecture des différentes études, nous avons apprécié le soin apporté à l'observation de la faune et de la flore du site, pour la préservation des espèces protégées (nous sommes sensibles à la biodiversité)

Cependant, en ce qui nous concerne, et plus particulièrement aux incidences notables directes et indirectes du projet sur notre santé, nous regrettons infiniment que les études d'impact n'ont pas repris l'ensemble des entreprises de proximité susceptibles d'entrer en interactions avec le site de la SIG WATTRELOS, et occasionner des **EFFETS CUMULES dans le domaine AIR TRAFIC DECHETS BRUIT SANTE**.

Nous sollicitons donc une évaluation environnementale plus large, reprenant l'ensemble des entreprises implantées à proximité du projet, et leurs incidences et interactions sur l'environnement.

Nous souffrons déjà énormément des nuisances occasionnées par l'entreprise (ICPE) TS LOCATION de bennes lourdes de transports, située rue Jacquard et à l'angle de la rue Jacquard et de la rue de la Martinoire à WATTRELOS (pollution de l'air, bruit infernal dû à la manipulation des bennes, trafic, etc) sans qu'aucune autorité ne vienne y mettre un terme,

Devant ce constat et dans notre situation actuelle, nous vous faisons part de notre appréhension, de nos craintes, quant à la réalisation et aux répercussions environnementales de ce nouveau projet ainsi qu'au respect du cahier des charges.

Avec nos salutations distinguées

Michelle et Jean François MOJESCIK
321 rue de la Martinoire
59150 WATTRELOS
T/0366963254
T/0616287231

